

Évaluation annotée de l'intégrité de l'eau

Un manuel pour aider à évaluer les niveaux d'intégrité de certains sous-secteurs de l'eau



www.waterintegritynetwork.net

Évaluation annotée de l'intégrité de l'eau

Un manuel pour aider à évaluer les niveaux d'intégrité de certains sous-secteurs de l'eau

Contenu	
Préface	4
Partie A. Informations pratiques	6
1. Introduction	7
2. Contexte de l'intégrité	9
3. Les piliers de l'intégrité	14
4. Appliquer le TRP aux domaines à risques	17
Partie B. Guide de mise en oeuvre	28
5. Méthodologie d'application de l'EAIE	29
Références	36
Annexes	37

Le Réseau d'intégrité de l'eau (WIN)

Le Réseau d'intégrité de l'eau (WIN), fondé en 2006, a pour objectif de lutter contre la corruption dans le secteur de l'eau. Il promeut les activités de lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau au niveau local, national, et mondial. Il encourage les actions orientées vers la recherche de solutions et la formation de coalitions au sein de la société civile, des secteurs public et privé, des médias, et des gouvernements.

www.waterintegritynetwork.net

Le Centre international pour l'eau et l'assainissement IRC

Le Centre international pour l'eau et l'assainissement (IRC) est une organisation œuvrant en faveur de l'eau et de l'assainissement au niveau mondial. Il facilite le partage, la promotion et l'usage de connaissances permettant aux états, aux professionnels, et aux organisations de mieux aider les pauvres (hommes, femmes, et enfants) dans les pays en développement, à avoir accès aux services d'eau et d'assainissement.

www.irc.nl

Remerciements Ce manuel a été écrit par Jan-Teun Visscher du Centre international pour l'eau et l'assainissement (IRC) et Janek Hermann-Friede du Réseau d'intégrité de l'eau (WIN). Un projet préliminaire de ce manuel a été développé par l'équipe de WIN avec le soutien de Malte Gephart (de l'Institut allemand des études mondiales et régionales) et Jan Teun Visscher, et présenté lors d'un atelier à Berlin les 19-20 Mai 2011. Le report a été édité par Stephanie Debere, le design conçu par Jens Christiansen et Tania Dunster de Onehemisphere.se et mise en page par Alexandra Malmqvist. WIN tient à remercier ses membres, ses partenaires, ses bailleurs de fonds et son Comité de Pilotage International pour le soutien continu.

© 2011 Water Integrity Network. Tous droits réservés

Imprimé sur du papier 100% recyclé.

Image de couverture: Peru. © Janek Hermann-Friede

Tous les efforts ont été faits pour vérifier l'exactitude des informations contenues dans ce rapport. Toutes les informations étaient censées être correctes à partir de mai 2011. Néanmoins, le Water Integrity Network ne peut pas accepter la responsabilité des conséquences de son utilisation à d'autres fins ou dans d'autres contextes.



Acronymes

Une femme à Pamplona Alta, Lima - Pérou, à côté des grands conteneurs bleus utilisés pour remplir d'eau potable livrée tous les deux jours par des camions. Cette eau est au moins quatre fois plus chère que celle généralement accessible à la maison par d'autres peuples.
© Marco Simola, finaliste du concours photo de WIN 2011

CAC	Cadre anti-corruption
EAIE	Evaluation annotée de l'intégrité de l'eau
GII	Ghana Integrity Initiative
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GRE	Gestion des ressources en eau
LAC	Législation anti-corruption
MAC	Mesures anti-corruption
PI	Pacte d'Intégrité
PL	Politique et législation
PPI	Projets et Programmes d'Investissements
PS	Prestation de services
R	Règlementation
RAS-HON	Red de Agua y Saneamiento de Honduras
SPSS	Progiciel de Statistiques pour les Sciences Sociales (PSSS)
STN	Société Transnationale
TI	Transparency International
TRP	Transparence, Redevabilité, et Participation
TISDA	Transparency and Integrity Initiative in Service Delivery in Africa (Transparence et Intégrité dans la Prestation de Services en Afrique)
WIN	Water Integrity Network (Réseau d'intégrité de l'eau)

Préface



Barrage d'eau, le Kazakhstan. © Kai Wegerich

ORIGINE ET OBJECTIF DE CET OUVRAGE

L'Évaluation annotée de l'intégrité de l'eau (EAIE) répond à l'appel lancé dans le Rapport Mondial sur la Corruption 2008 pour la conception d'outils participatifs de qualité visant à analyser la corruption et renforcer l'intégrité dans la prestation des services de l'eau.

L'EAIE est un outil de diagnostic pour les ateliers multipartites, et a trois principaux objectifs :

1. Établir une vue d'ensemble de l'intégrité des différents sous-secteurs de l'eau, mettre en relief les domaines vulnérables à la corruption.
2. Identifier les domaines prioritaires pour des actions de renforcement de l'intégrité.
3. Accroître la sensibilisation sur l'état des lieux de l'intégrité de l'eau et promouvoir des améliorations.

L'EAIE sera reconduit chaque année (ou tous les deux ans) pour voir si elle peut être utilisée comme outil de surveillance.

Ce manuel est destiné à un groupe large d'acteurs désireux d'explorer et d'améliorer l'intégrité et la gouvernance dans le secteur de l'eau, au nombre desquels les employés des services étatiques, les ONG, les comités d'experts, les universités, le secteur privé et d'autres organisations impliquées dans la coopération au développement ou travaillant dans le secteur de l'eau. Les décideurs politiques et les dirigeants en particulier pourraient s'intéresser à la promotion de l'outil et aux implications de ses résultats. Le manuel aidera également les facilitateurs

potentiels des ateliers d'EAIE lors de la préparation de leurs sessions [de formation].

L'EAIE fut élaborée pour WIN par Jan Teun Visscher avec le soutien de John Butterworth, tous deux employés de l'IRC. Le concept fondamental provient d'un travail effectué avec Francesc Bellaubi lors du Projet Transparence et Intégrité dans la Prestation des Services en Afrique (TIDSA) de Transparency International (TI). La méthodologie de l'EAIE a été révisée par Teun Bastemeijer, Jenni Laxén, Erik Nielsen, Alexandra Malmqvist et Maël Castellan de WIN, Ania Grobicky du Partenariat Mondial de l'Eau, Håkan Tropp de la Facilité Gouvernance de l'Eau du PNUD et Francesc Bellaubi de TI. La méthodologie a été amendée suite à un atelier pilote au Ghana organisé par l'Initiative d'intégrité du Ghana (GII) et WIN, et lors d'un second atelier au Honduras organisé par Red de Agua y Saneamiento de Honduras (RAS-HON). L'outil a été utilisé au Burkina Faso et au Bénin. Des réflexions ont été menées au Mali et au Sri Lanka. L'EAIE a été améliorée sur la base des suggestions issues de ses premières applications et l'outil est toujours en cours de développement.

Un avant-projet du Manuel d'EAIE fut élaboré par l'équipe de WIN avec le soutien de Malte Gephart de l'Institut Allemand d'études globales et régionales (GIGA) et Jan Teun Visscher, et présenté à un atelier de révision organisé à Berlin les 19 et 20 mai 2011. Suite à cet atelier, Jan Ten Visscher et Janek Hermann-Friede ont révisé et finalisé la rédaction du manuel.

L'INTÉGRITÉ DE L'EAU

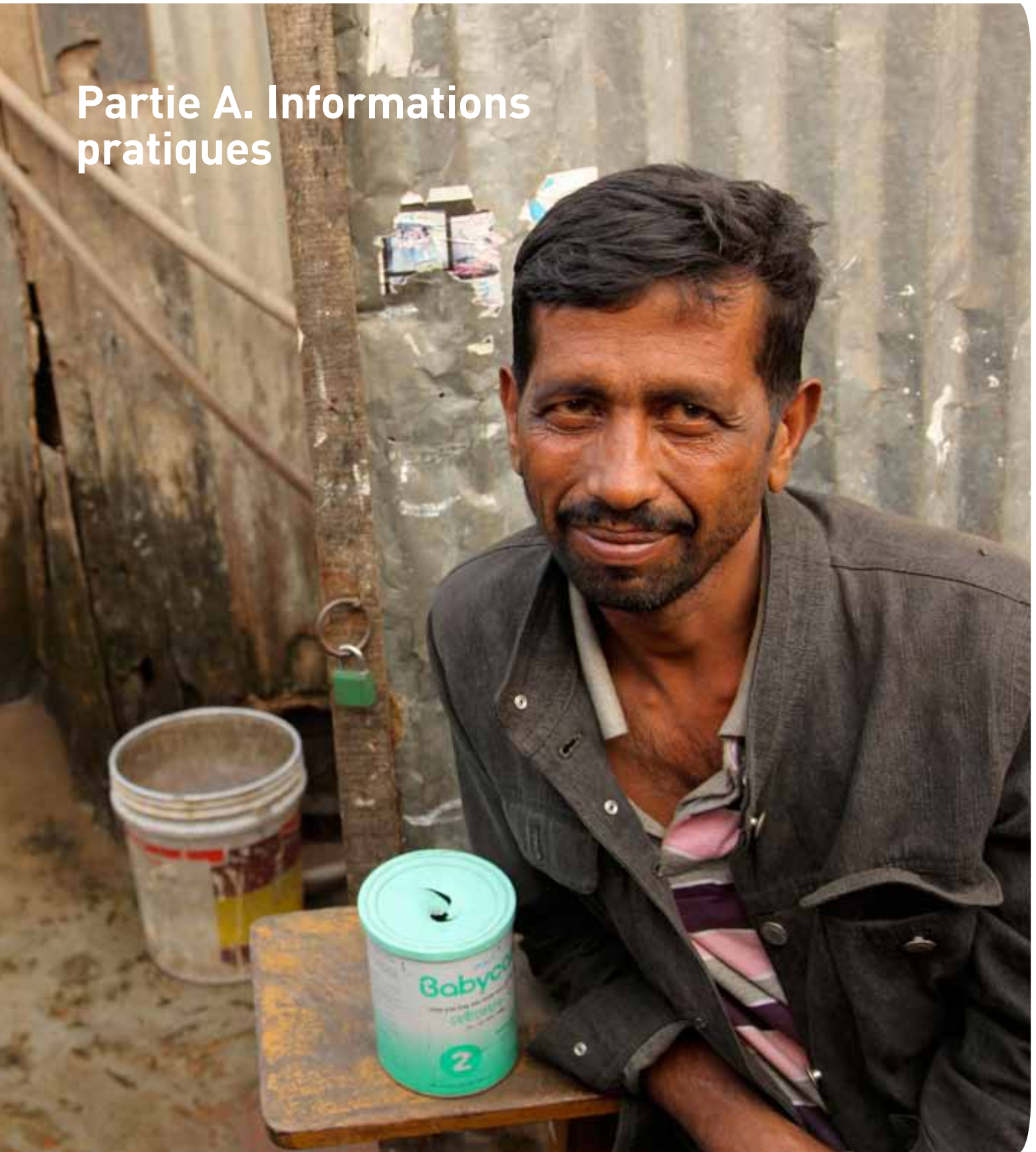
L'eau étanche la soif, permet aux plantes de pousser, et produit de l'énergie. Elle est indispensable à l'hygiène et constitue une ressource naturelle essentielle, vitale pour notre existence quotidienne et pour la survie de l'espèce humaine. En juillet 2010 cette réalité fut admise par l'Assemblée générale des Nations unies lorsqu'elle reconnut l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme relevant des droits humains. L'eau est également un fondement essentiel du développement. Sans elle, il ne peut y avoir ni croissance économique, ni industries, ni hydroélectricité, ni agriculture, ni même de villes.

En dépit de la reconnaissance de l'importance de l'eau, des problèmes majeurs persistent dans sa gestion et son approvisionnement. Plus de 800 millions d'individus n'ont pas accès aux sources améliorées d'eau potable et en outre, 2,6 millions de personnes n'ont pas accès à un assainissement amélioré [JMP, 2010]. Dans de nombreux pays, plus de 50 pour cent de l'eau courante n'est pas comptabilisée, du fait de fuites dans les canalisations et de branchements illégaux [Rapport Mondial de l'Eau, 2008], [JMP, 2010]. Les problèmes persistent car la concurrence est biaisée, et les investissements cruciaux sont soit inexistantes, soit retardés, soit inefficaces. Ces problèmes ne sont pas uniquement dus à la rareté de l'eau ou au manque de ressources financières. Ils sont exacerbés par un manque d'intégrité dans le secteur de l'eau. Selon les termes du Rapport Mondial de l'Eau 2008 : « La crise de l'eau est une crise de gouvernance, avec la corruption comme terreau ».

La mise en œuvre de l'EAIE dans les sous-secteurs spécifiques peut contribuer à stimuler le dialogue entre les principaux

intervenants et à détecter des défis spécifiques liés à l'intégrité et qui doivent être abordés afin de réduire le risque de corruption. L'outil coûte peu cher et peut être adapté à différents sous-secteurs. Il a été conçu pour être exécuté en une seule journée par huit à douze spécialistes, chacun expert de la gouvernance de l'eau dans un sous-secteur donné. L'EAIE consiste à analyser un problème de façon collective, en faisant ressortir les domaines d'action prioritaires susceptibles de servir de base à l'élaboration de propositions de pistes d'amélioration de l'intégrité. Les résultats des travaux de ce groupe d'experts devront ensuite être partagés avec d'autres acteurs sectoriels pour servir de source d'inspiration pour l'action. L'on estime que la mise en œuvre répétée de l'EAIE peut servir d'outil de surveillance qualitatif et participatif, mais cela nécessitera des tests supplémentaires. WIN promeut l'EAIE comme outil pratique et multifonctionnel et vise à mettre en place une communauté de pratique pour partager les expériences et le développer davantage.

Partie A. Informations pratiques



L'autorité de l'eau a installé un accès gratuit à de l'eau potable pour les pauvres vivant autour de Gulshan, Dhaka au Bangladesh. Mais comme pratique de corruption habituelle au Bangladesh: les gens doivent payer!
© Gregory Wait, finaliste du concours photo de WIN 2011

1. Introduction

Beijing, Chine. © Eefje Aarnoudse

L'EAIE permet d'améliorer l'intégrité en facilitant le dialogue constructif entre différents intervenants du secteur de l'eau autour des questions de transparence, de redevabilité, et de participation (en abrégé TRP de même qu'autour du Cadre anti-corruption (CAC) et des Mesures anti-corruption (MAC). Ce dialogue pourrait aider les décideurs, les agents des administrations locales, les agences internationales d'aide au développement, et les représentants des communautés d'usagers de l'eau, à identifier des actions prioritaires susceptibles d'améliorer l'intégrité et la gouvernance de l'eau. L'EAIE ne mesure pas la corruption de façon directe, mais fait plutôt la lumière sur les faiblesses systémiques dans le cadre de la gouvernance qui rendent le secteur de l'eau vulnérable à la corruption.

“L'EAIE permet d'améliorer l'intégrité en facilitant le dialogue constructif entre différents intervenants du secteur de l'eau”

L'EAIE vise trois buts, qui sont particulièrement importants dans un contexte de pauvreté économique, de gouvernance faible, et de précarité dans l'approvisionnement en eau :

1. Elle établit une vue d'ensemble de l'état d'intégrité de divers sous-secteurs de l'eau qui mettront en évidence les risques potentiels de corruption qui existent. L'EAIE facilite les échanges et la documentation de connaissances sur l'état de la TRP dans les différents sous-secteurs ainsi que les CAC y afférents. La perception des problèmes diffère selon les acteurs en raison de la variabilité des niveaux de connaissances des experts, des différences de contextes et du manque de communication. L'EAIE réunit les points de vue d'un groupe réduit mais diversifié d'experts pour fournir une vue d'ensemble annotée de la situation de l'intégrité dans le sous-secteur concerné.

2. Elle identifie les domaines d'actions prioritaires afin de renforcer l'intégrité. Une EAIE identifie et analyse les défis de l'intégrité dans la gouvernance de l'eau dans chacun des sous-secteurs. La méthodologie reconnaît ainsi que l'approvisionnement en eau fait face à divers défis liés à l'assainissement par exemple, et que chaque service est confronté à un ensemble unique de problèmes dans le milieu urbain ou rural. Le groupe d'experts – qui doit inclure les différents groupes d'intervenants – sera chargé d'identifier les domaines spécifiques où des mesures doivent être prises pour renforcer le cadre de la gouvernance de l'eau et améliorer l'intégrité de l'eau. La participation d'experts d'origines différentes et liés à différents groupes d'intérêt, devrait efficacement éviter les biais et éliminer les annotations incorrectes.

3. Elle accroît la sensibilisation sur l'état d'intégrité de l'eau et stimule l'action des intervenants sectoriels. Les résultats de l'EAIE doivent être documentés et partagés au sein des différents groupes d'intervenants et de décideurs, de sorte qu'ils puissent les commenter. Cela permettra de valider les conclusions et d'initier des actions. L'EAIE elle-même se contentera d'identifier les axes d'action prioritaires. Une étape supplémentaire est en général nécessaire à la formulation d'actions spécifiques. Ainsi, il est important de réaliser que l'EAIE n'est pas une activité qui s'opère de façon autonome. Elle doit être incorporée dans un processus qui garantisse que les résultats soient discutés entre intervenants qui ont mandat pour améliorer la gouvernance dans les sous-secteurs respectifs. Ainsi, dans l'idéal, l'EAIE fera partie intégrante d'initiatives existantes au niveau des intervenants et sera utilisée pour renforcer celles-ci.

Il est prévu que l'EAIE puisse également être utilisée comme outil de surveillance des changements en la répétant annuellement, ou même tous les deux ans, et en comparant les résultats. De préférence, ceci sera combiné à la surveillance des activités spécifiques liées à l'intégrité de l'eau qui ont été mises en œuvre. L'utilisation de l'EAIE en tant qu'outil potentiel de surveillance fera l'objet d'une analyse supplémentaire par WIN et par la communauté de pratique dont la mise en place est en cours.

Il est important d'être conscient des limites à l'EAIE. Il s'agit d'une analyse rapide de la situation effectuée par un groupe restreint d'experts, qui ensemble pourraient avoir un aperçu global, mais qui pourraient ne pas tout savoir du secteur et de ses intervenants. En soumettant les résultats à un groupe plus élargi d'intervenants, l'impact de ces limites peut être réduit.

**Un dialogue est nécessaire
"identifier des actions
prioritaires susceptibles
d'améliorer l'intégrité et la
gouvernance de l'eau"**

2. Contexte de l'intégrité

Réservoir d'eau de pluie pour le lavage des mains dans une école publique à Kigali au Rwanda. © Alexandra Malmqvist

2.1 LA CORRUPTION ET L'INTÉGRITÉ DANS LE SECTEUR DE L'EAU

La corruption – l'un des obstacles majeurs à une gouvernance participative et effective de l'eau – revêt plusieurs visages et sens selon les individus. La compréhension généralement admise de la corruption est qu'elle est l'usage abusif du pouvoir reçu en délégation à des fins personnelles. C'est là une définition d'ensemble englobant une panoplie de pratiques concrètes comprenant :

- **Les pots-de-vin et les dessous-de-table**, souvent les formes les plus citées des phénomènes de corruption. Ils comprennent le paiement d'une somme fixe, d'un pourcentage sur un contrat ou des faveurs en nature. À titre d'exemple, les usagers peuvent payer une petite somme d'argent pour accélérer des travaux de réparation ou pour "modifier" leur compteur afin de réduire le montant des factures. Ces pratiques peuvent tout aussi bien se dérouler aux plus hauts niveaux de la chaîne d'approvisionnement.
- **La fraude**, basée sur la manipulation ou la déformation de l'information à des fins personnelles, y compris la falsification de reçus et autres documents.
- **Le favoritisme, le clientélisme, le copinage, et le népotisme** – l'utilisation du pouvoir confié pour accorder des traitements de faveur à ses amis, aux membres de sa famille, à ses partenaires, aux partis politiques, etc. Cette forme de corruption va souvent au-delà de l'intérêt individuel et peut signifier la volonté de manipuler les structures du pouvoir afin d'accumuler et conserver son pouvoir, son statut, ou

sa richesse. Ainsi, ces pratiques signifient l'usage de méthodes anti-démocratiques à des fins politiques et financières.

- **L'extorsion** – l'utilisation de la contrainte pour forcer une action ou induire de la complicité. Il peut s'agir de menaces de violence ou de révélation d'informations préjudiciables.
- **Les détournements et les vols** – Le fait de s'accaparer systématiquement de l'argent ou de biens publics pour l'enrichissement personnel. Tous les cas de vol ne sont pas considérés comme des actes de corruption, dans la mesure où tout dépend de la personne à qui le vol porte préjudice, et de l'abus éventuel de pouvoir reçu.

L'on distingue souvent la « petite » corruption de la « grande » corruption. La première forme de corruption est de nature plus décentralisée, impliquant l'échange de petites faveurs, et s'opère de façon assez régulière. Les actes peuvent être « négligeables » en eux-mêmes, mais une fois accumulés, leur impact peut être plus important. La grande corruption est de nature plus centralisée, s'opère entre des acteurs au niveau des hautes sphères, et concerne généralement des contrats de grande envergure, d'importantes sommes d'argent, ou une accumulation significative de pouvoirs. Les actes proprement dits n'interviennent pas aussi fréquemment que dans la petite corruption, mais chaque cas peut constituer en lui-même un impact considérable.

POURQUOI PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ AU LIEU DE COMBATTRE DIRECTEMENT LA CORRUPTION ?

Le Rapport Mondial sur la Corruption de TI de 2008 indique que la corruption est au cœur

de la crise mondiale de l'eau, et qu'il est par conséquent important de lutter contre elle. Dans le secteur de l'eau, cela représente un défi qui nécessite un engagement politique fort et des ressources. Quelques caractéristiques importantes de la corruption sont les suivantes :

1. Elle est généralement pratiquée en secret pour éviter des preuves compromettantes, et est par conséquent difficile à détecter. Les autorités judiciaires peuvent également être impliquées, ce qui rend les poursuites et les condamnations difficiles.
2. Elle profite en général à des individus réels, mais affecte une entité abstraite – le public. Une personne abusée de façon isolée aura tendance à réagir à l'injustice, mais pour la population, le processus est beaucoup plus complexe.
3. Elle implique toujours des relations de pouvoir, ce qui rend difficile tout débat public sur le thème. Dans certains pays, cette situation semble changer, les tabous sont brisés et la corruption est même en passe de faire partie du débat public quotidien. Cependant, il peut s'avérer encore difficile, coûteux, et même dangereux de s'engager dans la poursuite de cas concrets de corruption.

L'hypothèse à la base de l'EAIE est que les difficultés inhérentes à la lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau peuvent être circonscrites par un renforcement de l'intégrité, en réduisant les opportunités de corruption. Ceci est une approche positive que même les individus 'corrompus' sont capables d'accepter dans la mesure où il n'y a pas de risques de poursuite. Cependant, se focaliser uniquement sur l'intégrité ne suffit pas, car il est souvent nécessaire d'adopter une approche holistique. Par exemple, si la petite corruption a lieu dans un contexte de très bas salaires et d'inscriptions inefficaces et complexes, s'attaquer à la corruption uniquement sera coûteux et inefficace à moins que l'on ne s'attaque à tout le système en même temps (de manière générale). Le défi est d'éviter ou du moins de réduire de façon drastique la corruption, de sorte que peu de

cas soient traduits devant les tribunaux. Par conséquent, l'EAIE analyse l'intégrité dans le secteur de l'eau définie comme des pratiques empêchant la corruption et encourageant le respect de la règle de droit. Plutôt que de mesurer les indicateurs directs de la corruption, l'outil passe en revue « l'équilibre des pouvoirs » en place pour réduire le risque et les opportunités de corruption. L'analyse examine trois dimensions de l'intégrité – TRP – et effectue une évaluation des CAC et des MAC. [Visscher et al, 2010]

Aperçu des impacts négatifs du manque d'intégrité dans le secteur de l'eau [Rapport Mondial de l'Eau 2008]
La Banque mondiale estime que 20 à 40 pour cent des ressources financières du secteur de l'eau sont dilapidées par la corruption. En outre, l'écosystème en souffre (pâtit), lorsque des pots-de-vin sont payés pour couvrir le déversement d'eaux usées et pour autoriser des l'exploitation abusive des eaux de rivières ou des nappes phréatiques. Cela peut également signifier que des droits d'exploitation de l'eau sont accordés à des acteurs puissants, négligeant ainsi les besoins des plus pauvres.

Le manque d'intégrité dans la gouvernance de l'eau augmente les coûts de transaction et décourage les investissements en infrastructures. Lesdits investissements sont retardés, inefficaces ou tout simplement ne sont pas mis en œuvre, et les acquisitions par voie de passation de marchés publics sont surfacturées, ce qui par ailleurs peut conduire à la construction d'infrastructures défectueuses. Le copinage et le favoritisme peuvent affaiblir le socle des ressources humaines dans le secteur de l'eau , empêchant ainsi l'accès de personnels qualifiés aux meilleurs postes.

Au niveau des ménages, les pratiques corrompues peuvent conduire à une prestation défectueuse des services de l'eau, ou même à l'absence totale de service, lorsque par exemple une famille n'a pas les moyens de payer des pots de vin. De

manière générale, un manque d'intégrité peut conduire à une mauvaise gouvernance dans le secteur de l'eau, qui fait la part belle au profit individuel plutôt que de servir l'intérêt public. Une mauvaise gouvernance de l'eau affecte davantage les plus démunis et mine la gestion intégrée durable des ressources en eau. Quelques facteurs soulignent l'importance de l'intégrité dans le secteur de l'eau - et en particulier la prestation des services d'eau -, au nombre desquels :

- Le secteur dépend d'un ensemble d'acteurs à différents niveaux de gouvernance (national, régional, local), ce qui complique la transparence et la coordination efficace des responsabilités.
- Le secteur est très capitalistique et implique de fortes sommes d'argent public. Les processus de passation de marchés pour les projets de grande envergure sont difficiles à normaliser et à contrôler (au niveau interne et externe).
- La prestation de services d'eau est souvent effectuée par des sociétés publiques ou privées évoluant dans un contexte de monopole. Ceci exige un haut niveau d'intégrité pour assurer la rentabilité, un bon taux de retour sur investissement et des efforts de la part des acteurs impliqués. Avec la raréfaction croissante de l'eau (due à la croissance démographique, au développement économique, etc.), la valeur relative de l'eau est susceptible d'augmenter, ce qui peut rendre la corruption plus rentable.
- Il existe un grand déséquilibre de l'information technique et financière dans le secteur, entre les utilisateurs, les fournisseurs, et les décideurs. Cela met les usagers économiquement pauvres dans une position encore plus désavantagée et les rend plus vulnérables à la corruption.

2.2 ALLER AU-DELÀ DES DIAGNOSTICS SPÉCIFIQUES PAR SECTEUR

Les pionniers de la conception d'instruments compilés de mesures de la corruption reconnaissent l'importance des analyses

par pays et par secteur [Kaufmann, 2002]. Une analyse plus approfondie du secteur de l'eau a déjà été réalisée en Ouganda et des processus similaires sont en cours dans plusieurs autres pays. L'EAIE est un outil qui peut déclencher de telles analyses approfondies, faisant suite à l'aperçu rapide qu'il génère (par rapport aux zones potentielles de faiblesse dans différents sous-secteurs de l'eau et par rapport aux politiques anti-corruption qui sont en cours). Il réunit également des acteurs sectoriels afin que ceux-ci puissent identifier les prochaines étapes concrètes. Cependant, il est important de noter que l'EAIE doit faire partie d'un processus plus large, car, s'il est capable de fournir un aperçu de la situation, il ne peut pas à lui tout seul induire le changement. L'analyse devrait permettre d'entreprendre des actions dans les domaines qui ont été identifiés comme les plus cruciaux et qui sont susceptibles d'induire le plus d'impact.

C'est la raison pour laquelle les leaders sectoriels devront être étroitement impliqués dans le processus d'analyse, afin de pouvoir intégrer les résultats dans des plans d'amélioration du secteur de l'eau, en travaillant notamment en étroite collaboration avec la société civile. L'analyse a été élaborée pour un usage au niveau national, mais peut aussi être utilisée au niveau régional ou même municipal, ce qui peut être particulièrement utile si les organisations à ces niveaux travaillent de manière autonome. L'outil peut même être mis en œuvre au niveau des projets (avec des participants externes le cas échéant), dans la mesure où il peut aider le personnel du projet à mieux comprendre et à mettre en évidence les lacunes du secteur, et à mettre en place des MAC appropriées pour le projet considéré.

2.3 LES SOUS-SECTEURS DE L'EAIE

A ce jour, l'EAIE a été appliquée au contexte de l'approvisionnement d'eau et d'assainissement en milieu urbain et rural, mais elle peut être facilement adaptée à d'autres sous-secteurs tels que la gestion intégrée des ressources en eau, l'irrigation

ou l'hydroélectricité. Chaque secteur a sa dynamique et ses acteurs propres (qui recouvrent parfois d'autres secteurs), et ceux-ci doivent être pris en compte lorsqu'une stratégie de renforcement de l'intégrité est élaborée et mise en œuvre.

Cette partie fournit une brève description de certains défis, acteurs et rôles dans l'approvisionnement d'eau et d'assainissement en milieu urbain et rural, où une intégrité renforcée peut jouer un rôle crucial en soutien à tous ceux qui ont besoin d'un accès durable à l'eau potable et à un minimum d'assainissement. Aujourd'hui, des milliards de personnes continuent de lutter quotidiennement pour avoir simplement accès à de l'eau potable. En Afrique, quelque 40 milliards d'heures par an sont passées à aller chercher de l'eau, ce qui correspond au nombre d'heures de travail effectué en France pour la même durée. D'autre part, des infrastructures sanitaires adéquates sont cruciales pour aider à combattre les maladies: en Afrique, 80 pour cent des problèmes de santé sont liés à un approvisionnement inadéquat en eau et en assainissement.

APPROVISIONNEMENT D'EAU EN MILIEU URBAIN

Plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes en constante expansion, et cette tendance va croître. Une portion considérable de la population urbaine dans les pays en développement n'a pas accès aux sources d'eau potable améliorées. La croissance démographique et l'urbanisation galopante ont exercé une pression énorme sur les prestataires des services d'eau, les empêchant ainsi d'étendre leurs services. Les ressources financières sont souvent insuffisantes et sont dépensées inefficacement. En conséquence, de plus en plus de personnes vivant dans les zones urbaines dépendent de fournisseurs de services informels pour obtenir de l'eau de puits ou de forages.

La dépendance des réseaux d'eau informels est en partie due à l'héritage colonial (les branchements avaient été effectués au

bénéfice de l'élite), mais également à un processus de croissance mal géré dans les villes qui se sont développées de façon rapide. Dans les zones urbaines, les habitations informelles manquent fréquemment de branchement aux réseaux hydrauliques, car les nombreuses familles ne disposent pas de titres fonciers légaux. Par conséquent, de nombreux habitants dépendent de fournisseurs d'eau informels, qui échappent à la réglementation et qui n'ont aucun statut légal. Ceci crée des incertitudes à la fois pour les fournisseurs et les usagers, du point de vue de leurs droits et obligations, et peut être source de corruption. En outre, les restrictions dans la prestation de services d'eau et dans les infrastructures d'approvisionnement représentent des défis à l'intégrité de l'eau, car elles génèrent des opportunités supplémentaires de corruption. Le développement de nouvelles infrastructures dans les zones urbaines suppose d'importants investissements et des procédures de passation de marchés complexes, qui peuvent eux aussi déboucher sur des opportunités de corruption.

Les types d'acteurs impliqués dans l'approvisionnement d'eau en milieu rural sont variés et divers. Ils comprennent (entre autres) : les services publics d'approvisionnement d'eau, les autorités de régulation, les petites et les grandes entreprises, les responsables de quartiers, les fournisseurs de service informels et les organisations actives de la société civile. La diversité des intervenants et la complexité du contexte social et infrastructurel des zones urbaines constituent un défi majeur en termes de TRP. Dans de nombreux pays, la politique et la législation en matière d'approvisionnement d'eau en milieu urbain existe – souvent le résultat de réforme sectorielle – mais leur application, de même que leur capacité à influencer la prise de décisions, est moins évidente.

APPROVISIONNEMENT EN EAU EN MILIEU RURAL :

Bien que le niveau de croissance urbaine soit élevé, dans certains pays, la majorité des personnes continuent de vivre dans les zones

rurales, où très peu d'habitations disposent d'eau courante. De nombreuses personnes dépendent de points d'eau et peuvent passer plusieurs heures à aller chercher de l'eau potable à des points d'eau éloignés. L'eau est souvent de mauvaise qualité, ce qui provoque de nombreux problèmes de santé. Dans beaucoup d'endroits, ces sources d'eau peuvent également être capitales pour le bétail et pour l'agriculture de subsistance. En milieu rural, les infrastructures et l'administration publique nécessaires à la gestion de l'approvisionnement d'eau sont moins complexes que dans les villes. D'autre part, les systèmes 'clientélistes' (votes en échange de faveurs) sont en général beaucoup plus ancrés et des changements en termes d'intégrité et d'une meilleure gouvernance de l'eau peuvent être difficiles à obtenir. Dans les petites communautés isolées, tout le monde se connaît, et donc changer les comportements et les structures est plus risqué que dans les grandes villes. En outre, la société civile peut être moins organisée dans les zones rurales. L'intégrité de l'approvisionnement d'eau dans les zones rurales est confrontée à plusieurs défis. Il est donc plus difficile de surmonter les écarts d'approvisionnement existants. Par exemple, le fait que de nombreux arrangements soient conclus oralement plutôt que par écrit empêche la transparence et complique la participation des groupes marginalisés à la prise de décisions. Les participants à l'EAIE doivent être conscients du contexte culturel et des structures sociales et des pouvoirs complexes impliqués dans l'approvisionnement en eau en milieu rural.

ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN :

L'Assainissement rural – souvent défini comme la collecte, le traitement et l'élimination des déchets humains – est un problème majeur dans de nombreux pays en développement. Il est confronté aux besoins de populations en constante croissance dans un contexte caractérisé par des infrastructures limitées et un système de gouvernement fragmenté avec une répartition floue des rôles entre différentes institutions. Les défis à la gouvernance dans le secteur de l'assainissement sont nombreux : des

infrastructures coûteuses, des zones urbaines inaccessibles et surpeuplées, et des revenus bas ; la pollution des eaux souterraines et de surface ; une réutilisation incontrôlée (sans traitement) des eaux usées pour l'irrigation. En outre, l'assainissement n'est pas une priorité des agendas politiques.

Les responsabilités relatives à l'assainissement urbain sont fragmentées et divisées entre différents niveaux (des ménages aux ministères en passant par les villes). Il n'est pas toujours facile de savoir qui prend quelle décision, ni comment et par qui les projets sont financés. De nombreuses personnes pauvres n'ont pas accès à des infrastructures sanitaires améliorées et dépendent de prestataires de services informels, qui sont du reste souvent exclus des politiques sanitaires. Une partie substantielle des services et infrastructures d'assainissement en milieu urbain est gérée par le secteur informel, en dehors de toute influence officielle. Au même moment, le secteur de l'assainissement urbain formel est responsable de projets d'infrastructures coûteux impliquant divers intervenants et intérêts. Cette configuration complexe ouvre la porte aux opportunités de corruption.

ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL :

Bien que l'assainissement rural soit primordial pour la santé et le bien-être de l'homme, il constitue toujours une priorité mineure pour les responsables ruraux. Dans de nombreuses zones rurales, les niveaux de couverture sanitaire améliorée sont bas, bien que le nombre de projets en la matière soit en augmentation – souvent centrés sur une approche par petites subventions, susceptibles de réduire les opportunités de corruption. Cependant, jusqu'à présent, il semble que de nombreux projets soient encore incapables de cibler les couches les plus défavorisées de la société. Par conséquent, l'intégrité de l'assainissement rural mérite une attention particulière, notamment parce qu'il implique une multitude d'acteurs différents dont les rôles ne sont pas souvent clairement définis et sont susceptibles de se recouper.

3. Les piliers de l'intégrité



Traitement d'eau : en partie d'un effort pour réhabiliter la rivière Pasig, une station d'épuration a été construite à Marikina City (Philippines), où les eaux usées sont collectées par un établissement résidentiel et commercial pour être traitées et recyclées.
© Danilo Victoriano, finaliste du concours photo de WIN 2011

Dans le contexte de l'EAIE, l'intégrité se réfère de manière générale à un environnement qui élude la corruption et favorise la bonne gouvernance. Cette définition implique le respect de la règle de droit mais également la prise de décisions rationnelles et intelligentes et une gestion performante et efficace du secteur de l'eau. Selon l'EAIE, l'intégrité est basée sur trois piliers : la transparence, la redevabilité, et la participation (T.R.P.). Il existe une difficulté à ce niveau, du fait que ces termes ont des significations différentes et sont utilisés différemment selon les individus. Les définitions spécifiques adoptées dans l'EAIE figurent dans le tableau 1, et sont explicitées ci-dessous. En outre, l'EAIE explore le Cadre anti-corruption (CAC), aussi bien en termes de Politique et de Législation qu'en termes de son application.

3.1 TRANSPARENCE

Le terme Transparence est souvent utilisé pour désigner le droit des citoyens à accéder à des informations d'ordre public. L'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme stipule que : 'Tout citoyen a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce droit inclut la liberté d'avoir ses opinions sans ingérence, et à rechercher, recevoir, et diffuser l'information et les idées à travers les médias et au-delà des frontières'. Les organisations des Droits de l'Homme utilisent cette définition dans leurs actions de lutte contre la corruption et pour souligner que l'ouverture et l'accès public à l'information sont cruciaux pour que les citoyens comprennent les processus de prise de décisions qui les affectent, et soient informés des normes à exiger de la part de autorités

publiques [Rehren, 2008]

Transparency International indique que la transparence peut être définie comme le principe qui permet à ceux qui sont affectés par les décisions administratives, les affaires ou les actions caritatives de connaître non seulement les informations et les chiffres mais aussi les mécanismes et les processus. Il est du devoir des fonctionnaires, des dirigeants et des administrateurs d'agir de manière visible, prévoyante, et compréhensive.

Dans le cadre de l'EAIE cependant, le terme est utilisé différemment. Ici, **la transparence est liée à l'existence de procédures, accords, et contrats écrits**, car l'on considère que ceux-ci fixent les bases permettant aux acteurs de comprendre les droits et obligations qui gouvernent leurs relations. Cette approche est basée sur le modèle Principal-Agent de Huppert (2002). L'accès à l'information est extrait de la transparence et inclus dans la participation. (Voir 3.3), dans la mesure où celle-ci permet de mieux apprécier la situation.

3.2 REDEVABILITÉ

La Redevabilité est un concept général qui implique plusieurs dimensions et est souvent utilisé de différentes manières. Certains la perçoivent comme un mécanisme de responsabilisation des individus et des institutions, tandis que d'autres la voient comme un concept se référant à l'application et à la mise en œuvre effective de règles et de normes. Dans un sens démocratique, selon le SIWI (2001), la redevabilité signifie qu'un individu occupant un poste dans la fonction publique ou une institution publique doit

répondre de ses actes. Trois dimensions de la redevabilité sont suggérées :

- **Redevabilité politique**, voulant dire que le gouvernement doit être redevable envers les citoyens du pays, et qu'il ne doit pas abuser de son pouvoir. Cela implique également que la nomination d'individus précis aux nombreux postes décisionnels doit être justifiée sur la base de critères objectifs, et que ces individus et leurs départements doivent rendre compte de leurs activités et dépenses de manière transparente.
- **Redevabilité administrative** qui se réfère à la redevabilité au sein des structures et aux normes administratives. Cela comprend une évaluation régulière et des améliorations nécessaires, et l'assurance que tous les bureaucrates, consultants et le personnel technique respectent les codes de conduite et les normes professionnelles. De plus en plus, les fournisseurs de services publics et privés sont contraints de produire des rapports annuels de leurs planifications, résultats, et dépenses.
- **Redevabilité financière** qui se réfère aux individus et aux institutions qui doivent de manière véridique et juste documenter l'utilisation prévue et réelle des ressources allouées. Elle peut également exiger que les individus disposant de pouvoirs discrétionnaires rendent compte de leurs gains à travers un programme de déclaration des biens.

L'on peut également faire la différence entre la redevabilité à long terme et la redevabilité à court terme. Dans le processus de redevabilité à long terme, les citoyens s'engagent de diverses manières à tenir les hommes politiques responsables de leurs actes. Dans un sens plus classique, ils peuvent le faire en votant, mais des mécanismes plus indirects aboutissent également à cette fin. Un débat public sérieux sur des décisions importantes est la preuve d'une redevabilité améliorée, plus et au-delà de la possibilité de voter tous les deux ans. La redevabilité à court terme se réfère au

pouvoir des citoyens à influencer directement les fournisseurs de service. Ce mécanisme est aussi appelé 'le pouvoir du client ou du citoyen.' C'est-à-dire que la redevabilité se réfère au système à travers lequel les sociétés publiques et privées sont tenues redevables de leurs actes.

Dans le cadre de l'EAIE, **la redevabilité se définit comme la manière dont les procédures écrites et les accords sont appliqués et, le cas échéant, comme la conformité potentielle des actes posés par les acteurs concernés.** Cela suppose que, si les procédures et les accords sont clairs, alors les acteurs concernés peuvent exiger les uns des autres qu'ils soient redevables. Cela s'appelle la 'redevabilité interne'.

3.3 PARTICIPATION

La Participation est un terme aux multiples significations. Certains affirment qu'elle est la règle de base de la démocratie qui est que tout individu affecté par une décision doit, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, avoir l'opportunité d'intervenir et d'influer sur ladite décision. Il est également stipulé que la participation encourage l'appropriation en ce sens que de plus en plus, les décisions sont acceptées et mises en œuvre par des acteurs impliqués à la base. Des études montrent que les acteurs concernés par des décisions et impliqués dans le processus de prise de ces décisions, tendent à mieux respecter celles-ci que ceux qui sont exclus de ces processus. La participation est également souvent présentée comme étant importante pour les institutions publiques et les fournisseurs de service, dans la mesure où elle leur permet de mieux comprendre les besoins et les intérêts du public et des consommateurs.

Dans le contexte de l'EAIE, la participation concerne la capacité **du public, des usagers ou de leurs représentants (y compris les groupes marginalisés et pauvres) à accéder à l'information, à influencer sur la prise de décisions, à porter plainte effectivement et à être entendus.** Elle peut être mieux perçue

comme une redevabilité externe – à travers un tiers – qui évite la complicité entre des acteurs spécifiques au sein d'un sous-secteur. La raison est que sans accès à une information de qualité (susceptible d'être vérifiée par des tiers indépendants), les intervenants ne peuvent pas savoir ce qui se passe. Mais la seule disponibilité de l'information ne suffit pas ; elle doit également être facilement accessible à tous les intervenants. En outre, les mécanismes doivent exister qui permettent aux usagers de porter plainte ou de protester. Un autre aspect important concerne la manière dont ils (les usagers) peuvent influencer le processus décisionnel.

3.4 LA LÉGISLATION ANTI-CORRUPTION

Dans l'application initiale de l'EAIE, les mesures anti-corruption avaient été incluses comme le quatrième pilier de l'analyse. Elles furent définies comme des mesures spécifiques que les organisations et les gouvernements prennent en interne pour réduire les risques de corruption, y compris l'application de sanctions le cas échéant. Cela a conduit à des doublons et à des chevauchements.

Sur la base de cette expérience, il a été jugé utile d'établir une vue d'ensemble du cadre général de lutte contre la corruption qui

s'applique au sous-secteur, en termes de politique et de législation et son application active. L'essentiel de ce cadre sera obligatoire et non spécifique à un secteur donné, car il est relatif à la manière dont des secteurs tels que la réglementation des marchés publics, l'administration financière publique, la liberté d'information et la protection des dénonciateurs sont organisés et mis en œuvre. Cela permet d'établir le contexte permettant d'améliorer l'intégrité des secteurs, et donc l'EAIE doit explorer ce cadre, évaluer la présence d'une presse active dénonçant la corruption, et comprendre le degré d'implication de la société civile. Afin de refléter cette réalité, la version initiale de l'EAIE a été adaptée afin d'y inclure une évaluation de l'intégrité du cadre anti-corruption.

Dans ce contexte il s'avère important d'observer certaines mesures en cours d'application. L'exemple dans l'encadré 1 montre que certains efforts sont de nature plus générale, tandis que d'autres sont relatifs à l'élaboration d'outils anti-corruption spécifiques à un secteur donné, tel que les 'pactes d'intégrité' (TI et WIN, 2010) entre, par exemple, les fabricants de conduites d'eau ou des organisations prenant part à des processus d'appels d'offre.

TABLEAU 1: DÉFINITION DES PILIERS DE L'INTÉGRITÉ UTILISÉS DANS L'EAIE

Piliers de l'intégrité	Explication
Transparence	L'existence de procédures, accords et contrats écrits qui expliquent les rôles et responsabilités des acteurs.
Redevabilité	L'application des procédures et accords écrits, et, le cas échéant, leur respect potentiel par les acteurs (redevabilité interne).
Participation	La possibilité pour le public, et les usagers ou leurs représentants (y compris les groupes marginalisés et les pauvres) d'accéder à l'information, d'influencer la prise de décisions, de porter plainte effectivement et d'être entendus (redevabilité externe).

4. Appliquer le TRP aux domaines à risque critiques



File d'attente pour la vie - Les habitants des bidonvilles à Kolkata qui n'ont pas accès à une source d'eau font la queue pour recueillir l'eau du robinet au bord de la route. Le robinet a été installé par la municipalité locale pour un usage quotidien. © Rajat Kumar Das, finaliste du concours photo de WIN 2011

Dans l'EAIE, plusieurs domaines critiques ont été sélectionnés pour l'évaluation de l'intégrité (TRP). Les cinq principaux domaines à risque établis sont présentés dans le Tableau 2. Pour chacun de ces domaines, des explications supplémentaires sur leur application sont fournies.

Pour chaque domaine, trois niveaux différents (1= faible, 2= moyen, 3=élevé) sont utilisés pour mesurer la performance en termes de transparence, de redevabilité, et de participation. Plus tard, les scores sont utilisés comme base pour générer des informations plus compréhensives et qualitatives à travers un processus d'annotations. Le niveau le plus faible nécessitera la plus grande attention, et l'établissement de priorités sera nécessaire pour explorer la signification d'un domaine à risque spécifique et le rapport cout-bénéfice des mesures probables.

“les scores sont utilisés comme base pour générer des informations plus compréhensives et qualitatives à travers un processus d'annotations”

TABLEAU 2: LES PRINCIPAUX DOMAINES À RISQUE DANS L'EAIE

Politique et législation	Comprend la politique et la législation officielle en place dans le sous-secteur spécifique.
Règlementation	Se réfère à l'existence et à l'application de règles concrètes (allocation de droits à l'eau, tarification, normes de qualité, normes de services, taux de captage, etc.) et l'existence et le fonctionnement actif des institutions (cellules de contrôle), commissions des ressources en eau ou équivalents).
Projets et programmes d'investissement	Relatifs à la manière dont les ressources financières dans un sous-secteur donné sont dépensées et comment les institutions impliquées sont contrôlées.
Prestation de services	Concerne la prestation des services et le contrôle des institutions respectives.
Législation anti-corruption	Se réfère à la législation anti-corruption spécifique en place (dans un pays donné) et son application.

4.1 POLITIQUE ET LÉGISLATION (PL)

La politique et la législation se réfèrent aux politiques et loi officielles en place dans des sous-secteurs spécifiques. Il s'agit du cadre général qui régleme les principales activités dans le sous-secteur. L'EAIE, vérifie si une politique et une législation sont en place et sont mises en œuvre, si elles sont complètes, favorables aux pauvres et égalitaires, et si les plaintes peuvent être déposées et les points faibles corrigés de manière juste.

La transparence en matière de politique et législation se définit comme étant l'existence et la disponibilité d'une politique et d'une législation. Ainsi, il ne s'agit pas de savoir si le processus utilisé pour élaborer la politique est transparent, mais plutôt si la politique et la législation pour le sous-secteur sont complètes, claires, disponibles par écrit, favorables aux pauvres et égalitaires (voir tableau 3).

La redevabilité en matière de politique et législation concerne la mise en œuvre de politiques et de lois, et la puissance des institutions concernées (voir tableau 4).

La participation en matière de politique et législation traite de l'accès des intervenants aux informations sur la politique et la législation et les autres domaines, par exemple les progrès en matière de planification au niveau du sous-secteur. En outre, elle est relative à la manière dont les intervenants peuvent exprimer leurs opinions, se plaindre ou influencer sur la prise de décisions (voir tableau 5).

“La politique et la législation se réfèrent aux politiques et loi officielles en place dans des sous-secteurs spécifiques.”

TABLEAU 3: LES NIVEAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE POLITIQUE & LÉGISLATION

T: PL=1	La PL n'existe pas ou est très limitée et manque de clarté.
T: PL=2	La PL est élaborée mais comporte d'importantes lacunes; par exemple, elle peut ne pas contenir de mécanismes légaux permettant aux usagers de porter plainte devant les tribunaux contre un fournisseur de service d'eau pour service défectueux.
T: PL=3	La PL existante est bien établie, favorable aux pauvres et égalitaire. La situation est très satisfaisante et ne pourrait nécessiter que des améliorations mineures.

TABLEAU 4: LES NIVEAUX DE REDEVABILITÉ EN MATIÈRE DE POLITIQUE ET LÉGISLATION

R: PL=1	La PL est peu (ou pas du tout) appliquée et les institutions supposées mettre en œuvre la législation ne disposent pas de ressources pour faire leur travail, sont très faibles et manquent d'indépendance.
R: PL=2	La PL existante est partiellement appliquée, mais avec de nombreuses limites – par exemple les institutions sont faibles ou des cas de traitement de faveur existent. Les Ministères n'établissent pas les arrêtés nécessaires et les subventions ne sont pas ciblées. La politique peut indiquer une approche favorable aux pauvres mais en pratique la situation est très différente, par exemple les fournitures d'eau courante aux groupes à hauts revenus sont subventionnées.
R: PL=3	La PL existante est appliquée de manière complète et les rôles institutionnels sont correctement mis en œuvre. La situation est très satisfaisante et ne pourrait nécessiter que des améliorations mineures.

TABLEAU 5: LES NIVEAUX DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE ET LÉGISLATION

P: PL=1	Les informations relatives à la PL et la manière dont elle est élaborée ne sont pas disponibles ou sont très difficiles à obtenir. Les intervenants ne disposent pas de mécanismes de plainte et peuvent au mieux influencer sur les décisions à travers les élections (considérées comme le moyen de base pour influencer sur l'action politique).
P: PL=2	Les informations sont disponibles sur la PL et la manière dont elle est élaborée mais pourraient ne pas être suffisamment indépendantes ou vérifiables, et l'accès peut ne pas être égal pour tous les intervenants. Les intervenants peuvent exprimer leurs opinions et les mécanismes de plainte existent. Les intervenants puissants pourraient être capables d'exercer des influences à travers des groupes de lobbies, ce qui pourrait déboucher sur une législation biaisée.
P: PL=3	Les intervenants ont un bon accès aux informations qui peuvent être vérifiées et aux mécanismes adéquats de plainte. Ils sont activement consultés sur les sujets importants, tenant compte de la société civile ainsi que des questions de pauvreté et de genre, ou sont correctement représentés dans les instances de prise de décisions. La situation est très satisfaisante et ne pourrait nécessiter que des améliorations mineures.

4.2 RÈGLEMENTATION (R)

La réglementation concerne d'une part, les règles et les instruments concrets qui existent pour opérationnaliser la politique et la législation et d'autre part, l'assurance que ces règles sont mises en œuvre par des institutions indépendantes. Portant sur divers sous-secteurs, les règles peuvent inclure l'attribution des droits régissant les usages d'eau l'allocation de droits à l'eau, la fixation des tarifs de l'eau, et les normes de qualité de l'eau. Les institutions peuvent inclure les organismes de contrôle tels que le régulateur ou la commission des ressources en eau.

La transparence en matière de réglementation porte sur la disponibilité de règles écrites, et l'existence d'une répartition claire et précise des compétences entre les différents acteurs de la réglementation en vigueur. (voir tableau 6).

La redevabilité en matière de réglementation concerne la manière dont cette réglementation est mise en œuvre et le fait que les institutions en charge de ladite réglementation sont ou non indépendantes. L'argument est qu'un bon cadre réglementaire a peu d'impact s'il n'est pas correctement mis en œuvre par des institutions indépendantes dotées de ressources suffisantes (voir tableau 7).

La participation en matière de réglementation concerne l'accès à l'information sur le processus et les résultats de la réglementation, l'existence de mécanismes de plainte et le degré de consultation des intervenants dans le processus de réglementation (voir tableau 8).

“La réglementation concerne d'une part, les règles et les instruments concrets qui existent pour opérationnaliser la politique et la législation et d'autre part, l'assurance que ces règles sont mises en œuvre par des institutions indépendantes.”

TABLEAU 6: LES NIVEAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

T: R=1	La Règlementation n'est pas en place ou est très limitée et il n'existe aucune voire très peu d'institutions de régulation.
T: R=2	Il existe un large éventail de règlements mais qui comportent encore quelques lacunes. Par exemple, la règlementation pourrait ne pas favoriser les pauvres ou ne pas couvrir certains acteurs (par exemple du secteur informel), ou la règlementation en matière de tarifs n'est pas claire en ce qui concerne l'approvisionnement inefficace en eau.
T: R=3	La règlementation en vigueur est bien établie, favorable aux pauvres et égalitaire. La situation est très satisfaisante et pourrait nécessiter des améliorations mineures.

TABLEAU 7: LES NIVEAUX DE REDEVABILITÉ EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

R: R=1	La Règlementation est à peine (ou pas du tout) appliquée et les institutions supposées la mettre en œuvre sont faibles, ne sont pas indépendantes et ne disposent pas de ressources pour mener à bien leurs missions.
R: R=2	La Règlementation en vigueur est partiellement appliquée, mais avec d'importantes lacunes liées au fait que les institutions (ou certaines de leurs sections) sont faibles et disposent des mécanismes de contrôles internes ou de mesures anti-corruption limités.
R: R=3	La Règlementation en vigueur est appliquée de manière complète. Les rôles institutionnels sont correctement mis en œuvre et disposent de mécanismes de contrôle internes et de mesures anti-corruption. La situation est très satisfaisante et ne pourrait nécessiter que des améliorations mineures.

TABLEAU 8: LES NIVEAUX DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

P: R=1	Les informations relatives à la Règlementation et la manière dont elle est élaborée ne sont pas disponibles ou sont très difficiles à obtenir. Les intervenants ne disposent pas de mécanismes de recours et ne peuvent pas influencer sur la règlementation.
P: R=2	Les informations sont disponibles sur la règlementation et la manière dont elle est élaborée et appliquée. Cependant, elles peuvent ne pas être suffisamment indépendantes ou vérifiables, et l'accès peut ne pas être égal pour tous les intervenants. Par exemple, les tarifs de l'eau peuvent être publiés par le Régulateur sur internet mais il pourrait y manquer des informations sur la manière dont ces tarifs ont été établis. Les intervenants peuvent exprimer leurs opinions et les mécanismes pour porter plainte pourraient exister. Cependant, les intervenants puissants peuvent exercer des influences à travers des groupes de lobbies, ce qui peut déboucher sur une règlementation biaisée.
P: R=3	Les intervenants ont un bon accès aux informations qui peuvent être vérifiées ainsi qu'à des mécanismes adéquats pour porter plainte. Ils sont activement consultés sur les sujets importants, tenant compte de la société civile ainsi que des questions de pauvreté et de genre, ou sont correctement représentés dans les instances de prise de décisions. La situation est très satisfaisante et ne pourrait nécessiter que des améliorations mineures.

4.3 LES PROJETS ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT (PPI)

Les projets et programmes d'investissement peuvent varier considérablement entre et au sein des sous-secteurs. Lors de l'élaboration des projets d'approvisionnement en eau en milieu rural, les projets peuvent être lourdement influencés par les banques de développement et les multinationales qui disposent d'une expertise technique et de structures administratives complexes. Cela pourrait rendre particulièrement difficile le travail de veille de la société civile qui doit surveiller leurs actions. Quant à l'approvisionnement en eau en milieu rural, la situation peut être différente mais reste tout aussi complexe. Les procédures de passation de marchés sont décentralisées et gérées par des employés moins expérimentés, et peu d'acteurs locaux participent aux appels d'offre concurrentiels. Assurer l'intégrité des programmes d'investissement est très important dans la mesure où ceci peut contribuer considérablement à leur efficacité et leur effectivité, permettant ainsi d'atteindre un grand nombre de personnes avec les ressources disponibles.

La transparence en matière de projets et programmes d'investissement concerne la disponibilité de règles écrites pour la conception des projets et des processus d'approvisionnement (y compris les commissions de dépouillement), ainsi que des procédures d'audit et d'évaluation (voir tableau 9). Elle comprend aussi les mesures anti-corruption (y compris les codes de conduite et les pactes d'intégrité) des institutions concernées (voir tableau 9).

La redevabilité en matière de projets et programmes d'investissement consiste à déterminer si les règles de conception, les processus de passation de marchés et d'audits sont mis en œuvre ainsi qu'à évaluer le niveau d'implication d'institutions indépendantes telles que l'ombudsman. Elle se réfère également à l'application des mesures anti-corruption au sein des organisations participantes (voir tableau 10).

La participation en matière de projets et programmes d'investissement consiste à savoir si les intervenants ont accès à des informations fiables sur les projets d'investissement et les processus de passation de marchés. Par ailleurs, elle se réfère aux mécanismes de plainte disponibles et à l'implication des intervenants dans le suivi et la prise de décision (voir tableau 11).

“Assurer l'intégrité des programmes d'investissement est très important dans la mesure où ceci peut contribuer considérablement à leur efficacité et leur effectivité”

TABLEAU 9: LES NIVEAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE PROJETS ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

T: PPI=1	Pas ou très peu de règles claires sont disponibles par écrit, ou elles ne s'appliquent qu'à très peu de projets ou programmes d'investissement.
T: PPI=2	Les règles de conception de projets, de passation de marchés et d'audits techniques et financiers sont assez bien établis mais ne sont pas suffisamment claires ou comportent encore quelques lacunes importantes. Par exemple, les règles peuvent ne pas favoriser les pauvres ou ne pas couvrir certains acteurs (par exemple, dans le secteur informel), ou elles peuvent ne pas permettre l'exclusion des soumissionnaires qui ont des antécédents de pratique illégale. Aussi, il peut arriver que seuls quelques MAC soient disponibles dans les institutions participantes.
T: PPI=3	Les règles de conception existantes sont bien établies, favorables aux pauvres et égalitaires; la réglementation en matière de passation des marchés et de MAC est solide; des audits indépendants sont exigés et les résultats comparatifs de performance sont analysés (étalonnage). La situation est très satisfaisante et pourrait ne nécessiter que des améliorations mineures.

TABLEAU 10: LES NIVEAUX DE REDEVABILITÉ EN MATIÈRE DE PROJETS ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

R: PPI=1	Les règles de conception, la réglementation en matière de passation de marchés, d'audits techniques et financiers ne sont pas (ou mal) appliquées; les institutions de contrôle sont très faibles et non indépendants; les MAC ne sont pas vraiment appliqués.
R: PPI=2	Les règles de conception, la réglementation en matière de passation de marchés, d'audits techniques et financiers sont appliquées mais avec des lacunes, par exemple elles peuvent être appliquées par des institutions faibles et sans MAC. Des employés peuvent être licenciés pour avoir enfreint le code de conduite dans certaines sociétés mais pas (dans) d'autres. L'analyse comparative (étalonnage) effectuée entre différents projets n'a pas lieu.
R: PPI=3	Les règles de conception, la réglementation en matière de passation de marchés et d'audits techniques et financiers sont bien appliquées et sont contrôlées par des institutions indépendantes. Les MAC sont appliquées de manière complète par les institutions concernées. L'analyse comparative est utilisée comme mécanisme de contrôle et comme outil pour améliorer l'efficacité et l'effectivité des investissements. La situation est très satisfaisante et pourrait ne nécessiter que des améliorations mineures.

TABLEAU 11: LES NIVEAUX DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE PROJETS ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

P: PPI=1	Les informations sur les projets et programmes d'investissement, y compris la manière dont ils sont élaborés, obtenus et audités, ne sont pas disponibles ou sont très difficiles à obtenir. Les intervenants ne disposent pas de mécanismes pour porter plainte et ne peuvent exercer aucune influence.
P: PPI=2	Les informations sur les projets et programmes d'investissement sont disponibles. Toutefois, ces informations peuvent ne pas être suffisamment indépendantes ou vérifiables, et l'accès peut ne pas être égal pour tous. Les intervenants disposent de mécanismes de plainte et peuvent exprimer leurs opinions, mais peuvent ne pas être en mesure d'influencer les décisions.
P: PPI=3	Les intervenants disposent de mécanismes de plainte adéquats et d'un bon accès aux informations qui peuvent être vérifiées. Ils peuvent être impliqués dans le suivi de la mise en œuvre de projets et programmes d'investissement et sont activement consultés sur les sujets importants, avec une prise en compte de la société civile, de la pauvreté et des questions de genre, ou sont correctement représentés dans les instances de décision. La situation est très satisfaisante et pourrait ne nécessiter que des améliorations mineures.

4.4 PRESTATION DE SERVICES (PS)

La prestation de services d'eau concerne la fourniture quotidienne d'eau par les divers fournisseurs de services, y compris les fournisseurs formels et informels. De manière spécifique, la délivrance de services concerne les activités de routine quotidienne de ces fournisseurs. Il est important de savoir qu'il existe différents types de fournisseurs, y compris des sociétés publiques et privées d'approvisionnement d'eau, les commissions de l'eau, les associations d'usagers d'eau, et les marchands d'eau informels. Au cas où à la fois le secteur formel et le secteur informel jouent un rôle important dans le processus d'approvisionnement d'eau, il peut s'avérer plus approprié de procéder à une évaluation séparée pour chaque secteur.

La **transparence en matière de délivrance de services** consiste à savoir si les droits et obligations des fournisseurs formels et informels et des usagers existent sous une forme écrite (contrats), et s'ils sont facilement disponibles et compréhensibles par les usagers et les usagers potentiels. Elle concerne également les règles qui régissent les fournisseurs en relation avec leurs institutions de supervision, et la détermination de l'accessibilité à ces règles (voir tableau 12).

La **redevabilité en matière de délivrance de services** concerne la mise en œuvre des règles régissant les services fournis, précisément en relation avec les droits et les obligations. Elle concerne également la mise en œuvre d'audits techniques et financiers comparatifs au sein des prestataires de service (étalonnage) (voir tableau 13).

La **participation en matière de délivrance de services** consiste à savoir : si les intervenants ont facilement accès à des informations fiables concernant les activités des fournisseurs; si des mécanismes de plaintes effectifs et fiables existent (y compris la possibilité de porter plainte en cas de services défectueux ; et le niveau d'implication des intervenants dans le suivi et la prise de décisions (voir tableau 14).

“La prestation de services d'eau concerne la fourniture quotidienne d'eau par les divers fournisseurs de services”

TABEAU 12: LES NIVEAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE DÉLIVRANCE DE SERVICES

T: PS=1	Aucune sinon très peu de règles claires écrites sont disponibles pour les différents fournisseurs de services et usagers.
T: PS=2	Les règles en matière de délivrance de services sont assez bien établies mais ne sont pas suffisamment claires ou contiennent d'importantes lacunes. Par exemple, les règles peuvent ne pas favoriser les pauvres et ne pas couvrir certains acteurs (par exemple dans le secteur informel), ou bien les fournisseurs peuvent ne pas disposer de règles de passation de marchés ou de MAC.
T: PS=3	Les règles existantes sont bien établies et favorables aux pauvres; la passation des marchés, les règles d'audit et les indicateurs de performance sont claires; les organisations ont élaboré des MAC écrites. La situation est très satisfaisante et pourrait ne nécessiter que des améliorations mineures.

TABEAU 13: LES NIVEAUX DE REDEVABILITÉ EN MATIÈRE DE DÉLIVRANCE DE SERVICES

R: PS=1	Aucune sinon peu de règles (telles que les audits techniques et financiers) sont appliquées; les organes de contrôle très faibles non-indépendants; les MAC ne sont pas vraiment appliquées.
R: PS=2	Les audits techniques et financiers sont appliqués mais pas par tous les fournisseurs; les organes de supervisions ont besoin d'être renforcés; et l'application des MAC pourrait être plus intensive. Dans certaines institutions, des mesures sont prises contre les contrevenants au code de bonne conduite. Un étalonnage effectif des différents fournisseurs n'a pas lieu.
R: PS=3	Les audits techniques et financiers sont bien appliqués à tous les prestataires et sont contrôlés par des institutions indépendantes. Les MAC sont appliquées de manière complète par les organisations concernées. L'étalonnage est utilisé comme mécanisme de contrôle et pour améliorer l'effectivité et l'efficacité des investissements. La situation est très satisfaisante et ne pourrait nécessiter que des améliorations mineures.

TABEAU 14: LES NIVEAUX DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE DÉLIVRANCE DE SERVICES

P: PS=1	Les intervenants n'ont pas ou peu accès aux informations concernant la délivrance de services, telles que les performances techniques et financières des fournisseurs. Les intervenants ne disposent pas de mécanismes de plainte et ne peuvent pas influencer sur la délivrance des services.
P: PS=2	Les informations sur la délivrance de services sont disponibles, y compris les performances techniques et financières des fournisseurs. Cependant, ces informations pourraient ne pas être suffisamment indépendantes ou vérifiables, et l'accès pourrait ne pas être égal pour tous. Les intervenants peuvent exprimer leurs opinions et des mécanismes de plainte existent (bien qu'ils puissent ne pas être efficaces), et les usagers pourraient ne pas avoir la capacité d'influencer sur les décisions.
P: PS=3	Les intervenants disposent de mécanismes de plainte adéquats et d'un bon accès aux informations qui peuvent être vérifiées. Ils peuvent être: impliqués dans le suivi des performances; activement consultés sur les sujets de grande importance, en tenant compte de la société civile, et des questions de pauvreté et de genre; ou correctement représentés au sein des instances de décision. La situation est très satisfaisante et pourrait ne nécessiter que des améliorations mineures.

4.5 LES LÉGISLATIONS ANTI-CORRUPTION (LAC)

Cette partie concerne les législations anti-corruption actuelles qui s'applique au sous-secteur qui est examiné : il analyse la politique et la législation et le niveau de mise en œuvre (voir partie 3.4) Il ne porte pas sur les mesures anti-corruption en cours de mise en œuvre par les organisations, puisque celles-ci ont déjà été incluses dans l'analyse présentée dans les sections précédentes (en particulier les sections 4.3 et 4.4).

Dans leur ensemble, les politiques et législations anti-corruption seront globales et non spécifiques à un secteur donné, étant donné qu'elles portent sur la manière dont des domaines tels que la réglementation en matière de passation de marchés publics, l'administration financière publique, la liberté d'information et la protection des dénonciateurs sont organisés et mis en œuvre.

La transparence en matière de législation anti-corruption (LAC) concerne la disponibilité de lois écrites et consiste à vérifier si les responsabilités et les procédures sont clairement définies et documentées. La disponibilité de la LAC peut ne pas être bien établie, par exemple si des amendes insignifiantes sont infligées pour des actes illégaux tels que les détournements de fonds de grande envergure. Ou encore, elle peut s'appliquer au secteur public mais pas au secteur privé ou informel (voir tableau 15).

La redevabilité en matière de législation anti-corruption concerne : la mise en œuvre de lois visant à combattre la corruption ; elle analyse la manière dont la législation est mise en œuvre dans un sous-secteur spécifique ainsi que la capacité et l'indépendance des institutions en charge de cette mise en œuvre (voir tableau 16).

La participation en matière de législation anti-corruption concerne : l'accès aux informations sur la législation et sa mise en œuvre dans le sous-secteur spécifique, le rôle des agences responsables, une presse et une société

civile libres, et l'ampleur avec laquelle les intervenants peuvent exprimer leurs opinions, porter plainte et influencer sur la prise de décisions (voir tableau 17).

“Cette partie concerne le cadre anti-corruption actuel qui s'applique au sous-secteur qui est examiné : il analyse la politique et la législation et le niveau de mise en œuvre”

TABLEAU 15: LES NIVEAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LÉGISLATION ANTI-CORRUPTION ET SON APPLICATION

T: LAC=1	La législation anti-corruption n'existe pas ou est très limitée et manque de clarté.
T: LAC=2	La législation anti-corruption existe mais contient d'importantes lacunes; par exemple elle peut être obsolète et comporter des amendes insignifiantes par rapport aux gains potentiels, ou elle peut s'appliquer aux services publics mais pas au secteur privé, ou elle peut ne pas mentionner la protection des dénonciateurs.
T: LAC=3	La législation anti-corruption existante est bien établie, fait mention de la liberté d'information et de la protection des dénonciateurs, et est pertinente en termes d'amendes. La situation est très satisfaisante et pourrait ne nécessiter que des améliorations mineures.

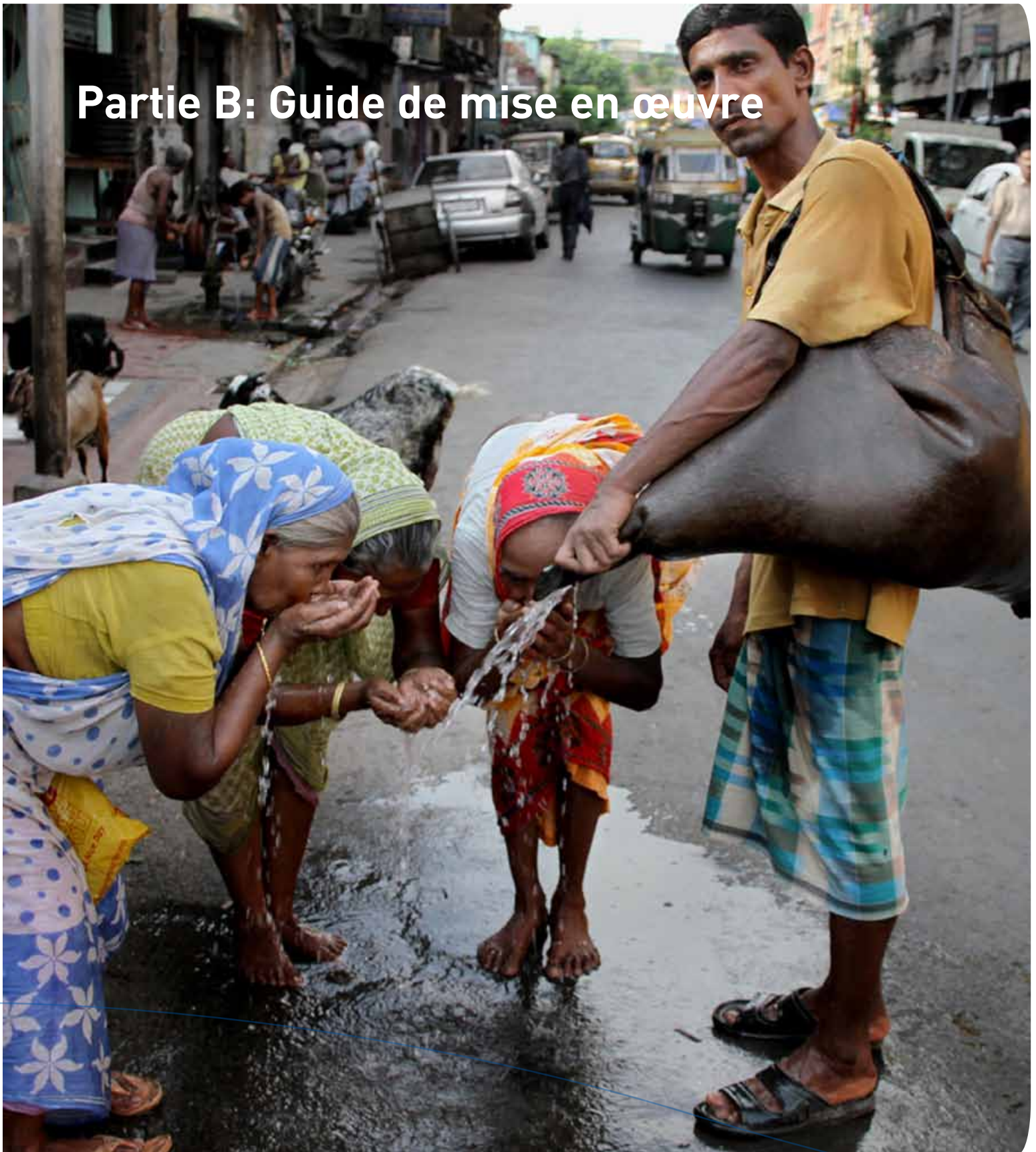
TABLEAU 16: LES NIVEAUX DE REDEVABILITÉ EN MATIÈRE DE LÉGISLATION ANTI-CORRUPTION ET SON APPLICATION

A: LAC=1	La législation anti-corruption n'est pas ou peu appliquée dans le sous-secteur. Les institutions supposées mettre en œuvre la législation sont faibles, manquent d'indépendance ou ne disposent pas de ressources pour mener leurs missions.
A: LAC =2	La législation anti-corruption existante est partiellement appliquée dans le sous-secteur, mais avec d'importantes limites. Par exemple, les institutions pourraient être faibles ou il peut y avoir des cas de traitement de faveur. Un nombre limité de cas est porté devant les tribunaux, les amendes infligées sont faibles, les dénonciateurs ne sont pas protégés, la presse ne publie pas de cas et les actions de la société civile sont limitées.
A: LAC =3	La législation anti-corruption existante est appliquée de manière complète, les rôles institutionnels sont correctement mis en œuvre, la presse publie des cas, et les dénonciateurs bénéficient de protection raisonnable. La situation est très satisfaisante et ne pourrait nécessiter que des améliorations mineures.

TABLEAU 17: LES NIVEAUX DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE LÉGISLATION ANTI-CORRUPTION ET SON APPLICATION

P: LAC =1	Les informations concernant la législation anti-corruption et la manière dont elle est appliquée ne sont pas disponibles ou sont très difficile à obtenir. Les cas de corruption ne sont pas enregistrés, et les intervenants (y compris les organisations de la société civile) n'exercent pas d'influence réelle.
P: LAC =2	Les informations concernant la législation anti-corruption et la manière dont elle est appliquée sont disponibles mais comportent des lacunes ou ne sont pas suffisamment indépendantes. Des cas de corruption pourraient être rapportés mais la presse pourrait ne pas être libre d'enquêter et les dénonciateurs pourraient ne pas être suffisamment protégés. Les intervenants peuvent exprimer leurs opinions et les mécanismes permettant de porter plainte existent, mais les institutions ne sont pas totalement indépendantes et pourraient être influencées par des intervenants puissants. La société civile pourrait ne pas être active.
P: LAC =3	Le libre accès aux informations libres sur la législation anti-corruption est bien établi et les cas de corruption sont enregistrés et traités convenablement. Les institutions sont actives et travaillent avec la société civile. La presse est libre et les dénonciateurs sont protégés. La situation est très satisfaisante et pourrait ne nécessiter que des améliorations mineures.

Partie B: Guide de mise en œuvre



Ces personnes sont appelés vistis. Ils transportent de l'eau pure dans des sachets en cuir pour éteindre la soif des gens. En Inde, nous pensons qu'éteindre la soif donne des bénédictions et ces vistis vivent des bénédictions des gens assoiffés. © Supriya Biswas, finaliste du concours photo de WIN 2011

5. Méthodologie d'application de l'EAIE



La vie sur la rivière, Bangladesh. © Janek Hermann-Friede

Cette partie fournit des conseils sur l'organisation et la mise en œuvre d'un atelier d'EAIE, décrit chaque étape du processus, et fait des suggestions pour le suivi (Voir Figure 1).

L'EAIE est un outil participatif qui promeut le dialogue constructif entre les intervenants centraux à travers un atelier. La facilitation de cet atelier est importante dans la mesure où les intervenants peuvent occuper des postes

différents et opposés pouvant conduire à des confrontations (avec de potentiels gagnants et perdants). Le facilitateur doit privilégier le dialogue afin d'encourager l'entente mutuelle, nécessaire pour aboutir à des solutions concertées aux problèmes les plus importants.

L'atelier EAIE lui-même comprend les étapes suivantes:

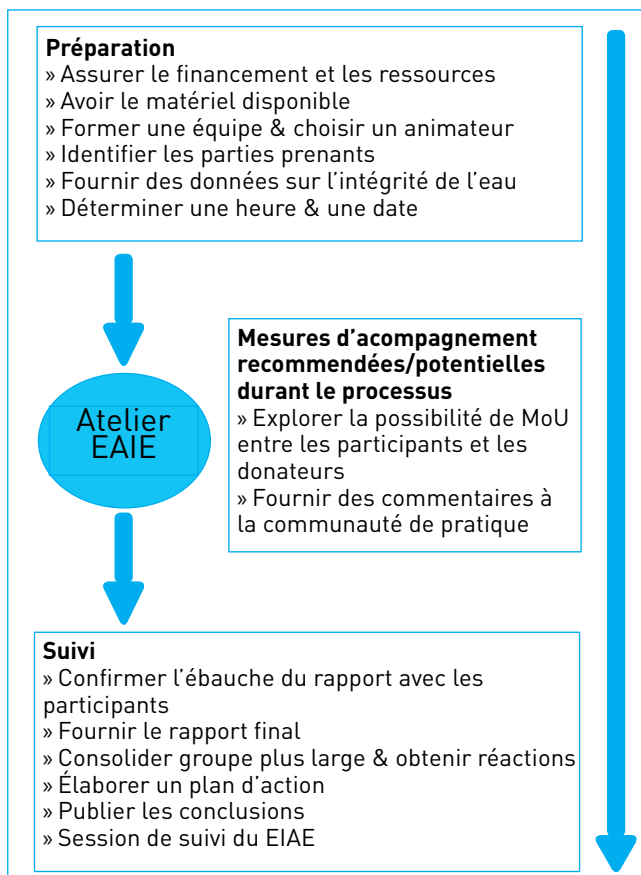


Figure 1: Aperçu du processus EAIE

- Introduction et explication de la méthodologie de l'EAIE et de la notation
- L'annotation anonyme des niveaux de TRP des cinq domaines importants/critiques :
 - o Les notes doivent être traitées par le facilitateur pour obtenir des moyennes pour chacun des niveaux de TRP dans les cinq domaines critiques.
 - o Les notes moyennes sont remises aux participants comme base d'élaboration des annotations collectives.
- L'attribution des annotations :
 - o En groupe, les participants établissent une description juste du niveau en dessous de la note moyenne, et ensuite ils soumettent les arguments pour le niveau au dessus de la note. Ils procéderont ainsi pour chaque indicateur.
 - o Suite au processus d'annotation, les participants peuvent procéder à une autre phase de notation anonyme, puisqu'ils auront acquis une meilleure compréhension de la situation.
- Discussion des résultats et suivi :
 - o Les participants analysent les résultats de l'EAIE et identifient les domaines critiques.
 - o Les participants s'accordent sur

le suivi et définissent les tâches et responsabilités.

- Les participants s'accordent sur le suivi et définissent les tâches et responsabilités.

Le rapport ainsi rédigé est ensuite distribué à un groupe plus large d'intervenants pour validation et pour élaborer un suivi approprié.

5.1 ORGANISATION DE L'EAIE

5.1.1 INITIATION

Il est nécessaire qu'une organisation prenne les devants et forme une petite équipe pour organiser le processus et s'assurer que des facilitateurs expérimentés soient disponibles pour l'atelier. Cette équipe devra soigneusement passer en revue ce manuel et les « notes au facilitateur », et prendre en compte d'éventuelles adaptations au contexte local. Elle devra également réfléchir aux modalités d'intégration de l'EAIE dans un processus d'amélioration plus large du secteur.

5.1.2 ETABLISSEMENT D'UNE FICHE D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUE À CHAQUE PAYS

Ce recueil d'informations spécifiques par pays est un préalable à l'EAIE dans la mesure où il permet d'identifier les sous-secteurs les plus importants faisant l'objet d'investissements et qui pourraient aider à fixer les priorités. Étant donné que l'EAIE consiste en une analyse rapide, les informations de base collectées ont été limitées. (Voir Tableau 18). Souvent, on souhaite collecter plus d'informations, mais il est préférable de le faire après que l'EAIE a fourni un aperçu de la situation et indiqué à quel niveau existent des lacunes importantes.

5.1.3 SÉLECTION DES PARTICIPANTS

L'équipe de l'EAIE devra sélectionner les participants potentiels en concertation avec les principales institutions susceptibles d'utiliser les résultats pour améliorer la situation. Rendre visite à ces institutions et partager des informations avec elles concernant le processus est un bon moyen d'engager les discussions. Il est primordial que le groupe reste relativement restreint

(approximativement de huit à douze participants pour un sous-secteur donné) et suffisamment hétérogène pour garantir que les membres ont une bonne compréhension des sous-secteurs respectifs et de la législation anti-corruption. Avec une bonne facilitation, un groupe un peu plus large (jusqu'à 15 participants) peut tout aussi bien être mis en place.

Il est important de conserver un groupe restreint afin de faciliter les discussions et minimiser les coûts. Cependant il est primordial que les participants proviennent de diverses disciplines et qu'ensemble, ils puissent représenter les points de vue de tous les intervenants. Les participants peuvent être des spécialistes issus de secteurs donnés et des personnes expérimentées issues de l'administration publique (gouvernement), des autorités en charge de la réglementation, des acteurs du secteur privé, des ONG, des membres de la société civile.

5.1.4 PRÉPARATION DE L'ATELIER D'EAIE

Les participants doivent être invités officiellement (voir modèle de lettre d'invitation, annexe 2), de préférence par l'organisation qui assure de façon formelle le leadership du sous-secteur concerné. Cette lettre devra inclure une brochure donnant une brève description de l'EAIE et de ses objectifs, de même qu'un programme (voir annexe 3). L'équipe doit s'assurer que les invitations sont envoyées suffisamment tôt pour permettre des substitutions au cas où certains intervenants ne peuvent pas prendre part à l'atelier. Les représentants de l'administration publique et des entreprises en particulier devront être informés le plus tôt possible.

Après confirmation, les participants recevront une trousse d'informations contenant :

- Une description claire des objectifs de l'atelier et du processus de suivi.
- Le manuel de l'EAIE.
- Les informations spécifiques au pays et au sous-secteur(s) (voir Tableau 18).

5.2 MISE EN ŒUVRE

5.2.1 INTRODUCTION ET EXPLICATION

L'atelier commence par l'accueil des participants, en général par le 'leader du secteur'. Après que les participants se seront présentés, le facilitateur devra expliquer la méthodologie de l'EAIE. Cette session introductive devra inclure un exemple issu d'un autre secteur, comme la gestion des ressources en eau, pour éviter d'influencer le sous-secteur considéré par l'étude. Cette session sera suivie par une séance de questions-réponses pour s'assurer que les participants comprennent le processus et les objectifs.

5.2.2 NOTATION ANONYME

Les participants sont invités à attribuer des notes pour la transparence, la redevabilité et la participation pour chacun des cinq domaines critiques des sous-secteurs respectifs de l'EAIE. La notation est anonyme et individuelle, afin de s'assurer que les participants ne s'influencent pas les uns les autres. C'est également un bon moyen de s'assurer que les participants exprimeront leur propre opinion, même si elle est critique et pourrait être ressentie comme

telle par les autres. Cela permettra d'éviter que des participants donnent des notes en fonction des attentes sociales – c'est-à-dire, affirmer que la situation semble meilleure ou pire que ce qu'ils pensent en réalité. Cette question peut nécessiter des discussions avant la notation proprement dite par les participants. Les participants peuvent rédiger des notes dans la feuille de support qu'ils ont reçue avec le tableau TPR pour les cinq domaines critiques (voir annexe 2). Cependant, ces notes sont strictement personnelles et ne sont pas destinées à être transmises.

L'échelle de notation a trois principaux niveaux (1 à 3) qui correspondent aux tableaux de la partie 4.1 à 4.5. Le niveau le plus bas 1 implique que des améliorations considérables sont nécessaires. Le niveau le plus haut 3 implique que la situation est satisfaisante et que seules des améliorations mineures sont à apporter. La notation permet également aux participants de noter à des niveaux intermédiaires, donnant ainsi au total cinq options (voir Tableau 19). Si un participant n'est pas suffisamment familier avec un domaine critique spécifique, il peut alors s'abstenir de donner une note. Il sera utile de fournir des tableaux récapitulatifs (présentés à

TABLEAU 18: INFORMATION DE PAYS GÉNÉRALE

Population (urbaine/rurale)	... million; (Urbaine ..% Rurale ..%)
Surface km2
PIB (PPA) 2008	Dollars américains (classement de pays:)
Disponibilité de l'eau (m3/personne/an) m3/capita (.....)
La distribution d'eau (approvisionnement en eau, industrie, agriculture)	WS%; Industrie%; Agriculture ...%
Couverture d'approvisionnement en eau (total/urbain/rural)	Gen.%, urbain%, rural%
Couverture de l'assainissement (total/urbain/rural)	Gen.%, urbain%, rural%
Projection d'investissement annuel en approvisionnement d'eau	Dollars américains million/an .
Surface de terre irriguée ha (certain% de surface potentiel)
Projection d'investissement annuel en irrigation	Dollars américains million/an .
Production d'électricité de barrages MW (Mégawatt)
Projection d'investissement annuel en projets hydrauliques	Dollars américains million, court terme

l'annexe 3). Les participants pourront les utiliser pour attribuer les notes au cours de l'atelier. Ils recevront également la fiche de notation séparément (voir annexe 4) sur laquelle ils inscriront leurs notes (de manière anonyme) avant de la remettre au facilitateur.

La notation est basée sur la perception. Elle est par conséquent à titre indicatif et n'est donc pas vraiment appropriée pour les comparaisons quantitatives entre différents pays ou régions. Avec les annotations, les notes sont sensées donner une idée de la situation qui peut être facilement partagée et qui fournit une base pour des actions visant à améliorer l'intégrité dans un sous-secteur donné.

Une fois que les participants ont attribué les notes pour les différents Indicateurs, ces notes doivent être traitées (pendant la première pause-café) pour servir de données pour la suite de l'atelier. Les notes sont entrées dans un fichier Excel préconçu qui générera les moyennes (nombre total de notes par thème divisé par le nombre de notes) et les écarts-types (voir annexe 6). Le fichier Excel donne la liste des participants (1 à x) sur la l'axe des ordonnées et les thèmes sur l'axe des abscisses. Les participants qui n'auront pas attribué de note à un indicateur spécifique ne seront pas pris en compte lors du calcul de

la valeur moyenne concernée. Si l'équipe de facilitation dispose du Progiciel de statistiques pour les sciences sociales (PSSS), elle peut l'utiliser pour évaluer la consistance des données en calculant les scores de Crombach. Des exemples de résultats d'une EAIE sont présentés sur la Figure 1 et dans le Tableau 20.

5.2.3 ATTRIBUTION DES ANNOTATIONS

Les résultats des notations sont présentés aux participants et le difficile processus d'annotation commence. La première note est prise par exemple pour la politique et la législation (PL) en matière de transparence dans l'approvisionnement d'eau en milieu urbain. Si la note est, par exemple, 2.4, il est évident que certains participants ont attribué une note de 2 ou moins et que les autres ont attribué une note de 2.5 ou plus. Les participants seront dans un premier temps invités à attribuer collectivement des annotations pour la note 2 (ce qui veut dire que la PL est partiellement élaborée, mais contient d'importantes lacunes). Ainsi, l'annotation pourrait mentionner ce qui est en place et les lacunes importantes qui prévalent.

Il s'agit d'un dialogue collectif basé sur la méthode des 6 chapeaux d'Edward de Bono (1985). Selon cette méthode, tous les participants s'expriment à partir du même

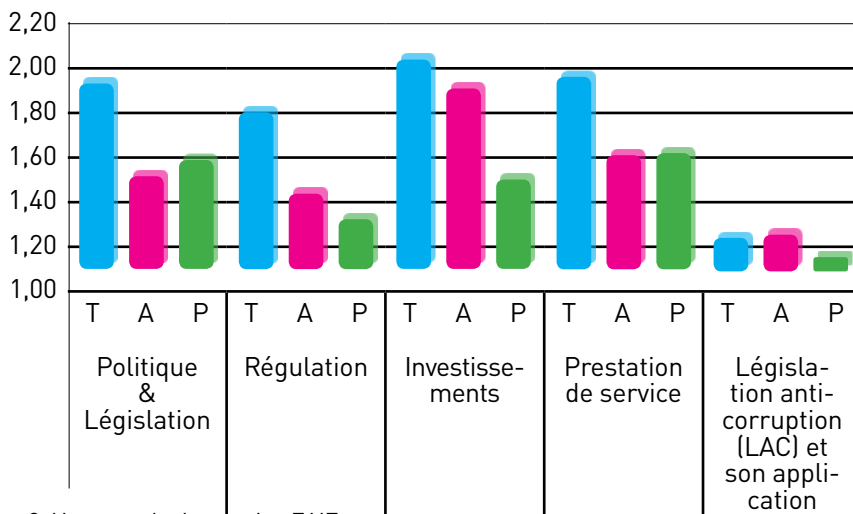


Figure 2: Un exemple de notation EAIE

TABLEAU 19: OPTIONS DISPONIBLE POUR NOTER LES NIVEAUX D'EAIE

Niveau de score	% lié
1	< 20%
1.5	20-40%
2	40-60%
2.5	60-80%
3	< 80%

'chapeau' (manière de penser ou point de vue), et ensuite à partir d'un autre 'chapeau'. L'hypothèse dans ce cas est que tous les participants n'avanceront que des arguments pour soutenir que le niveau est plus proche des deux. Donc, personne ne peut dire : "oui, mais ce n'est pas 2, c'est 3".

Après que les annotations ont été fournies correctement, les participants sont invités à exposer les arguments pour expliquer pourquoi la note serait plus proche de 3. Les participants ne doivent pas présenter et défendre leur propre position, et donc n'auront pas à 's'affronter'. Ils doivent trouver ensemble les raisons justifiant les scénarios au dessus et en dessous de la note comme pour un exercice académique. Des exemples d'annotations issus des premières applications de l'EAIE sont présentés dans l'encadré 2. Un exemple des annotations par niveau pour la TPR dans un domaine critique est fourni (voir Tableau 21).

Les annotations devront être rédigées, de préférence sur un tableau ou un écran, en même temps que les notes obtenues. Les arguments les plus détaillés peuvent tout aussi bien être rédigés et conservés pour le rapport. Les participants pourraient avoir besoin d'un peu de temps pour bien comprendre cette partie de l'approche de l'EAIE et pour s'habituer à un raisonnement collectif au lieu de défendre leurs propres points de vue. À la fin des discussions sur les TPR dans les cinq domaines, les participants peuvent leur réattribuer des notes de manière anonyme. Les résultats peuvent être calculés et les différences probables discutées. Au cours d'un test de l'EAIE, certains

participants ont modifié leurs notes sur la base d'une meilleure perception, mais la 'vision d'ensemble' n'a pas changé car si certains participants ont augmenté leurs notes, d'autres les ont réduites.

5.2.4 DISCUSSION DES RÉSULTATS ET SUIVI

Une vision d'ensemble émergera comme étant le résultat de l'analyse, et pourrait déjà indiquer les domaines nécessitant des actions. Mais les niveaux de note dans l'EAIE n'indiquent pas la nature des problèmes les plus urgents. Des informations supplémentaires seront nécessaires, notamment sur les priorités du secteur. Par exemple, si le niveau TPR est faible en fourniture de services et en projets d'investissement mais qu'un programme d'investissement majeur est en cours d'élaboration, le TPR en projets d'investissement devrait être abordé immédiatement. Cela nécessitera en général l'implication d'un groupe plus large d'intervenants, mais les participants à l'atelier pourraient déjà faire des suggestions. Celles-ci deviendraient alors des contributions utiles aux sessions de discussions plus larges, ouvertes aux autres intervenants. Les discussions pourraient également porter sur des idées d'utilisation de l'EAIE comme outil de surveillance. Le groupe peut alors décider de partager les résultats avec un groupe plus élargi d'intervenants, d'abord pour des réactions, et pour des discussions sur les actions nécessaires pour améliorer l'intégrité. Les participants devront s'accorder sur le suivi et définir les tâches et les responsabilités avant la fin de l'atelier, notamment :

TABLEAU 20: EXEMPLE DE NOTES DE L'EAIE POUR L'APPROVISIONNEMENT D'EAU EN MILIEU URBAIN (AEMU)

#	Éléments	Transparence	Redevabilité	Participation
1	Politique et législation AEMU	1.90 (0.46)	1.45 (0.37)	1.50 (0.47)
2	Règlementation AEMU	1.80 (0.42)	1.35 (0.47)	1.25 (0.35)
3	Projets d'investissement AEMU	2.00 (0.47)	1.85 (0.34)	1.45 (0.55)
4	Prestation de services AEMU	1.90 (0.46)	1.55 (0.55)	1.55 (0.50)
5	LAC et application	1.20 (0.35)	1.20 (0.35)	1.10 (0.32)

Les notes sont les moyennes avec les écarts-types entre parenthèses; le nombre participants N = 12

- Les suites à donner au rapport
- La diffusion des résultats finaux
- La présentation des résultats à un ministère ou à toute autre entité
- Les éventuelles réunions de suivi.

À la fin de l'atelier, les participants devront également réfléchir sur la méthodologie de l'EAIE, pour permettre à WIN de l'améliorer.

5.2.5 Suivi

Après l'atelier, le facilitateur, le rapporteur ou l'un des membres du groupe doit créer le rapport de l'atelier. Il comprend une note succincte sur l'EAIE, une brève évaluation de la composition des participants, les résultats (y compris toutes les annotations), les éventuelles suggestions des participants et le suivi convenu (voir annexe 7). Ce rapport devra être envoyé aux participants pour validation et commentaires. Ce processus de vérification est une étape importante qui permettra d'éviter les interprétations erronées et favorisera le consensus sur ses conclusions. Conformément à la procédure de suivi – définie par les participants au cours de l'atelier – d'autres étapes supplémentaires devront être entamées (par exemple, la ventilation ou la présentation du rapport auprès d'un public élargi).

5.3 L'EAIE COMME OUTIL POTENTIEL DE SURVEILLANCE

Comme mentionné au chapitre 1, l'intention est de savoir si l'EAIE peut servir d'outil de surveillance, en le reconduisant annuellement ou bi-annuellement, par exemple. Bien sûr, cela n'a d'intérêt que si des activités concrètes sont conduites pour améliorer l'intégrité du sous-secteur considéré. L'idée essentielle est alors de combiner une répétition de l'EAIE avec un suivi des progrès d'amélioration des activités qui avaient été proposées. Il serait intéressant d'inviter les mêmes participants à la seconde EAIE, mais cela pourrait ne pas être faisable, ni même nécessaire. Tous les participants à la seconde EAIE peuvent commencer par la notation anonyme, et par la suite utiliser les annotations précédentes comme base pour des annotations révisées. Les participants doivent préciser s'il y a eu des impacts, et ensuite s'engager dans une brève discussion pour savoir si les impacts sont dus à de véritables changements ou peut-être à une mauvaise lecture de la situation dans l'EAIE précédente. En cas de changements réels, une brève réflexion sur les raisons possibles et les éléments moteurs sera utile. Cette approche est susceptible de favoriser un processus plus rapide, libérant ainsi du temps pour revoir les résultats des actions d'améliorations appliquées.

Box 2: EXEMPLE D'ANNOTATIONS (PRIS D'UN EAIE PRÉCÉDENT)

Annotations inappropriées

- Politique et législation mise en place mais pas très bien établie.

Cette annotation n'est pas assez spécifique. Un lecteur qui n'a pas participé au processus ne saura pas quelle partie de la politique est établie et où sont les lacunes. Quelle législation est en place et qu'est-ce qui manque?

- La sensibilisation est créée mais la consultation et la rétroaction sont insuffisantes.

Cette annotation manque aussi de spécificité car les acteurs potentiels ne sont pas définis.

Annotations appropriées

- Dans 13 des 16 bassins fluviaux, il y a des problèmes avec les mécanismes de plainte le processus de consultation.
- Déposer des plaintes est encombrant car cela ne peut-être fait qu'à un seul endroit et implique beaucoup de tâches administratives.
- Les institutions sont faibles car elles ont un taux de rotation du personnel de districts élevé et les nouveaux membres du personnel ne sont pas pleinement informés du processus.
- Industries, collectivités, assemblées de districts, sociétés civiles et ONG sont consultées par des réunions publiques
- Une législation anti-corruption s'applique au secteur public mais pas au secteur privé et est dépassée car les amendes maximales sont trop faibles comparées aux gains possibles.

TABLEAU 21: EXAMPLE OF ANNOTATIONS OF DIFFERENT SCORING LEVELS ADJUSTED FROM INITIAL AWIS

Approvisionnement d'eau en milieu urbain: Politique et Législation (PL)			
	Niveaux de notation	Note	Annotation
T	1 = PL très limitée et manquant de clarté.		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ne pouvait pas être soutenu.</i>
	2 = PL partiellement élaborée mais avec d'importantes lacunes.		<ul style="list-style-type: none"> • La politique est en place, mais elle n'est pas très bien établie car elle ne prend pas en compte le rôle du secteur informel et n'établit pas clairement les domaines d'intervention prioritaires. • La législation n'admet pas de régulateurs indépendants, car les membres du conseil sont élus et nommés par le président.
	3 = PL bien établie (favorable aux pauvres et égalitaire). Peut-être quelques petites améliorations nécessaires.	2.5	<ul style="list-style-type: none"> • La politique est en place, avec une approche favorable aux pauvres • La législation couvre les fournisseurs formels ce qui est une bonne chose, si les fournisseurs informels sont interdits ou obtiennent un statut légal. • Le régulateur est établi en tant qu'entité indépendante.
R	1 = PL pas du tout ou peu appliqué avec institutions jouant leurs rôles.	1.9	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et la législation ne sont pas activement appliquées. • Les investissements ne privilégient pas les pauvres • Les institutions manquent de personnels et de ressources.
	2 = PL assez bien appliquée mais avec d'importantes limites, et (des sections de) certaines institutions.		<ul style="list-style-type: none"> • La politique et la législation sont partiellement appliqués et des projets favorables aux pauvres sont développés avec le soutien des donateurs. • Les infrastructures d'eau courante sont toujours subventionnées mais ne profitent pas aux pauvres. • Les institutions renforcent leurs capacités mais demandent plus de ressources. Cependant, le Ministère a été réorganisé récemment et est en voie d'améliorer ses MAC.
	3 = PL très bien appliqué et les institutions jouent pleinement leurs rôles et disposent de MAC en place. Tout au plus, quelques petites améliorations nécessaires		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ne pouvait pas être soutenu..</i>
P	1 = Les intervenants ont très peu accès aux informations sur la PL	1.8	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et la législation sont officiellement publiées mais ne sont pas rapidement disponibles en ligne ; • Les réunions annuelles des intervenants sont organisées mais les consultations ne semblent pas mener à des changements effectifs.
	2 = Les intervenants ont accès aux informations, sont informés et peuvent exprimer leurs opinions / plaintes, mais l'accès is est biaisé pour certains acteurs.		<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur la PL peuvent être obtenues auprès du ministère contre paiement. • Les réunions annuelles des intervenants ainsi que les réunions avec la communauté des donateurs sont organisées afin de s'accorder sur les politiques sectorielles.
	3 = Les intervenants sont activement consultés (favorable aux pauvres et égalitaire) et/ou représentés dans les instances décisionnelles.		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ne pouvait pas être soutenu..</i>

RÉFÉRENCES

Asís, María G. de, Donal O'Leary, Per Ljung et John Butterworth (2009) Améliorer la transparence, l'intégrité et la redevabilité dans l'approvisionnement d'eau et l'assainissement. Action, Leçons, Expériences. Washington, DC: World Bank.

Banerjee, Sudeshna, Heather Skilling, Vivien Foster, Cecilia Briceño-Garmendia, Elvira Morella et Tarik Chfadi (2008) Diagnostic-pays des infrastructures en Afrique. Approvisionnement d'eau en milieu urbain en Afrique Sub-saharienne. Résumé du document de travail 12: Banque mondiale; Programme Eau et assainissement Bellaubi, Francesc et Jan Teun Visscher (2010) Renforcer l'intégrité pour améliorer la délivrance de services d'approvisionnement en eau : Symposium IRC 2010 - Pompes, conduites et promesses.

de Bono, Edward (1985) Les six chapeaux de la réflexion : Une approche essentielle pour la gestion des affaires. Little, Brown, & Company. Chile Transparente (2010) Transparencia en el ámbito público y privado: Balance y desafíos pendientes. Santiago de Chile, Chile.

Jacobson, Maria, Sam Mutono, Donal O'Leary et Rosemary Rop (2010) Promouvoir la transparence, l'intégrité et la redevabilité dans le secteur de l'eau et l'assainissement en Ouganda: Réseau d'intégrité de l'eau. Programme eau et assainissement

JPO (2010) Progrès en matière d'assainissement et d'eau potable. 2010 mis à jour. Programme conjoint OMS/UNICEF pour le contrôle de l'eau et l'assainissement. Genève: Organisation mondiale de la santé.

Kaufmann (2002) Transparence, Incitations et évitement (TIP) pour la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance Banque mondiale.

SIWI-WGF et al. (2011) Manuel de formation sur l'intégrité de l'eau: PNUD; Facilité gouvernance de l'eau; SIWI; Réseau d'intégrité de l'eau; Cap-Net; Waternet.
SIWI-WGF et al. (2011) Manuel de formation sur

l'intégrité de l'eau. Guide du facilitateur: PNUD; Facilité gouvernance de l'eau; SIWI; Réseau d'intégrité de l'eau; Cap-Net; Waternet.

Stålgren, P. (2006) Corruption dans le secteur de l'eau. Causes, Conséquences et Réforme Potential: Maison suédoise de l'eau; SIWI; Réseau d'intégrité de l'eau.

Transparency International, ed. (2008) Rapport mondial sur la corruption 2008. Corruption dans le secteur de l'eau, Cambridge [u.a.]: Cambridge University Press.

Assemblée générale des Nations unies (2010) Soixante-quatrième Assemblée générale plénière, 108ème réunion (AM), <http://www.un.org/News/Press/docs/2010/ga10967.doc.htm>

Visscher, Jan Teun et John Butterworth, Explorer le défi de l'intégrité dans le secteur de l'eau.

Réseau d'intégrité de l'eau (2009) Guide de plaidoyer. Boîte à outils pour des actions en faveur de l'intégrité de l'eau, Berlin.

Le Réseau d'intégrité de l'eau (2010) Plaidoyer pour l'intégrité. Comment lutter contre la corruption dans le secteur de l'eau peut sauver des vies, Berlin.

Réseau d'intégrité de l'eau (2010) Rapport annuel 2009. Du plaidoyer mondial aux actions locales.

SIWI (2009) Risques de corruption lors de l'attribution de licences d'exploitation d'eau Avec des études de cas du Chili et du Kazakhstan. Rapport 27, Stockholm: Institut international de l'eau de Stockholm

Le Réseau d'intégrité de l'eau et Transparency International (2010) Les Pactes d'intégrité dans le secteur de l'eau. Guide mise en oeuvre à l'intention des responsables gouvernementaux.

Conseil collaboratif pour l'approvisionnement d'eau et d'assainissement (2011) Assainissement urbain | CCAEAdisponible sur <http://www.wsscc.org/topics/sanitation/urban-sanitation> (5 mai, 2011).

ANNEXES

ANNEXE 1: EXEMPLES DE MESURES ANTI-CORRUPTION [STÅLGREN, 2006]

1. **Réforme légale et financière.** Les instruments légaux et financiers de lutte contre la corruption comprennent les procédures de passation de marchés réformées, la surveillance et le contrôle, et une concurrence économique accrue. Alléger la complexité de la réglementation, l'octroi de licences et le contrôle sont des éléments centraux de ces réformes. Ils sont en général conduits par les agences gouvernementales qui dans les pays en développement reçoivent le soutien des institutions internationales de développement et des banques.

2. **Réforme des systèmes publics de délivrance de services d'eau,** y compris une gestion des ressources humaines modernisée et centrée sur les performances des employés plutôt que sur l'appartenance aux réseaux, aux partis politiques, aux clans, ou aux familles influentes. Des systèmes informatiques spéciaux gèrent en ligne les procédures de passation de marchés, partant du principe que les soumissionnaires seront plus capables de porter plainte s'ils estiment que la procédure n'a pas été correctement suivie. De même, les systèmes d'information uniformisés réduisent la probabilité que des acteurs individuels commettent des actes de fraude et de détournements, dans la mesure où toute effraction contre les procédures normales peut être détectée beaucoup plus facilement. Le renforcement des capacités du secteur public est également primordial, du fait de la complexité de la gouvernance du secteur de l'eau. Lorsque des responsables de l'administration publique discutent avec des entreprises transnationales hautement professionnelles, ils doivent être bien formés afin de déceler d'éventuelles irrégularités du côté du secteur privé. Le secteur public a également intérêt à avoir des bases financières solides, car le chiffre d'affaires de certaines sociétés transnationales dépasse le PIB de certains pays en développement.

3. **Les réformes au sein du secteur privé** ont conduit à l'élaboration de mesures anti-corruption spécifiques, telles que les codes de conduite et les normes internes de lutte contre la corruption et d'intégrité. Les Pactes d'intégrité, tels que développés par Transparency International, permettent de juguler la corruption dans la mesure où les parties prenantes aux processus de passation de marchés s'accordent à ne pas s'engager dans la 'course à la meilleure offre de pot-de-vin'. Ils s'accordent également sur des mécanismes de supervision mutuelle. En agissant ainsi, ils évitent le problème de l'action collective de ne pas savoir qui crée de manière illicite des avantages en leur faveur (??) dans une procédure d'appel d'offre. D'autres instruments au sein du secteur privé incluent les médiateurs (Ombudsmans) internes et la protection des dénonciateurs, de même que les cellules internes de conformité (financées de manière crédible et soutenues par la Direction).

4. **La sensibilisation du public et le renforcement des capacités.** Une société civile puissante peut potentiellement combattre la corruption et mobiliser le mécontentement public contre les pratiques illégales. Ce domaine des mesures anti-corruption est assez abstrait et ne se traduit pas non plus en actions concrètes. Parmi les instruments, on peut citer la formation des journalistes en vue d'améliorer leurs compétences en matière d'investigation ou, dans le cas d'une plainte légale pour corruption, leur capacité à suivre des procès complexes. Il s'agit aussi de soutien aux organisations de la société civile telles que les ONG, de sorte qu'elles soient capables de suivre les procédures d'appels d'offre complexes et de remplir la fonction essentielle de gardien en relation avec tous les aspects de l'action publique.

ANNEX 2: LETTRE D'INVITATION

Xxxx, (date)

Invitation à participer à un atelier : Evaluation annotée de l'intégrité de l'eau pour _____ (sous-secteur)

Date de l'atelier : _____

Cher (e) _____,

Vous êtes invités par _____ et _____ à participer à une consultation visant à évaluer l'intégrité du sous-secteur de _____ au cours de laquelle nous appliquerons l'Evaluation annotée de l'intégrité de l'eau (voir brochure ci-joint) élaborée par le Réseau d'intégrité de l'eau (WIN). L'atelier est organisé par _____ et _____ et se tiendra le _____ (date) de 09h00 à 17h00 à _____ (lieu).

WIN est la structure faitière d'une coalition d'organisations œuvrant à la promotion de l'intégrité et à la prévention de la corruption dans le secteur de l'eau. En formant des partenariats solides et en facilitant la formation de coalitions multipartites, il vise à contribuer à la réduction de la pauvreté par la promotion d'une gestion transparente et responsable de l'eau.

Votre participation est vivement souhaitée.

L'atelier sera facilité par _____.

Veuillez confirmer votre présence avant le _____.

Nous espérons vivement vous compter parmi nous.

Cordialement,

ANNEXE 3: EXEMPLE DE PROGRAMME D'ATELIER POUR DEUX SOUS-SECTEURS TRAVAILLANT PARALLÈLEMENT

Date:

Lieu:

Heure: 9h00 – 17h00 (9h00 – 18h00 si utilisé comme outil de suivi)

AGENDA

8h30 – 9h00	Arrivée/Inscription
9h00 – 9h15	Présentation des participants
9h15 – 9h20	Mot de bienvenue
9h20 – 9h30	Présentation du Réseau d'intégrité de l'eau
9h30 – 10h30	Présentation de l'EAIE
10h30 – 10h45	Notation par les participants
10h45 – 11h15	Pause-café
11h15 – 12h30	Plénière (annotation PL, R et LAC)
12h30 – 13h45	Pause-déjeuner
13h45 – 15h00	Plénière (annotation PPI and DS)
15h00 – 15h30	Pause-café
15h30 – 16h30	Prochaines étapes (suite des plénières)
16h30 – 17h00	Évaluation
17h00	Clôture

ANNEXE 4: FORMAT DE L'EAIE POUR L'APPROVISIONNEMENT D'EAU EN MILIEU URBAIN OU RURAL.
CES ANNEXES SONT DISPONIBLE À TÉLÉCHARGER SUR WWW.WATERINTEGRITYNETWORK.NET

Approvisionnement d'eau en milieu urbain : Politique et Législation (PL)			
	Niveaux de notation	Note	Annotation
PL:T	1 = PL très limitée et manquant de clarté.		
	2 = PL partiellement élaborée mais avec d'importantes lacunes.		
	3 = PL bien établie (favorable aux pauvres et égalitaire). Peut-être quelques améliorations mineures nécessaires.		
PL:R	1 = PL pas ou peu appliquée avec quelques institutions jouant leurs rôles.		
	2 = PL appliquée à un degré acceptable, mais contenant encore quelques limites importantes et (certaines sections) des institutions faibles.		
	3 = PL appliquée à un degré important, les institutions jouent pleinement leurs rôles et disposent de MAC. Tout au plus quelques améliorations sont nécessaires.		
PL:P	1 = Les intervenants n'ont pas ou peu accès aux informations sur la PL et ne disposent pas de mécanismes de plainte.		
	2 = Les informations sont disponibles mais certaines pourraient ne pas être indépendantes ou accessibles à tous. Les intervenants peuvent exprimer leurs opinions et porter plainte.		
	3 = Les intervenants ont un bon accès aux informations, sont activement consultés (PL favorable aux pauvres et égalitaire) et/ou représentés dans les instances de décision. Seules quelques améliorations pourraient être nécessaires.		

Approvisionnement d'eau en milieu urbain: Règlementation			
	Niveaux de notation	Note	Annotation
R:T	1 = Pas ou peu de règles et d'institutions en place.		
	2 = La réglementation et les institutions sont assez bien établies mais d'importantes lacunes et faiblesses existent.		
	3 = La réglementation et les institutions sont bien établies (R favorable aux pauvres et égalitaire). Quelques améliorations mineures pourraient être nécessaires.		
R:R	1 = La réglementation n'est pas ou peu appliquée, les institutions sont partiellement établies mais faibles et peu de MAC sont en place.		
	2 = La réglementation est appliquée avec des limites par des institutions plus ou moins indépendantes avec des mécanismes de contrôle et des MAC internes partielles.		
	3 = Un ensemble exhaustif de règles est très activement appliqué par une/des institutions ayant une autonomie considérable et un contrôle et des MAC internes crédibles. Seules quelques améliorations mineures pourraient être nécessaires.		
R:P	1 = Les intervenants ont peu d'accès aux informations sur la PL et ne disposent pas de mécanismes de plainte.		
	2 = Les informations sont disponibles et accessibles mais ne sont peut-être pas facilement disponibles à tous et indépendantes. Les intervenants sont informés et peuvent exprimer leurs opinions et porter plainte.		
	3 = De bonnes informations de qualité sont disponibles et accessibles. Les intervenants sont activement consultés (R favorable aux pauvres et égalitaire) et/ou représentés dans les instances de décision. Seules quelques améliorations mineures pourraient être nécessaires.		

Approvisionnement d'eau en milieu urbain : Projets et Programmes d'Investissement			
	Niveaux de notation	Note	Annotation
PPI:T	1 = Pas ou peu de règles (probablement pas claires) disponibles sur la conception, la passation de marchés (appels d'offre) et les audits financiers.		
	2 = Les règles sur la conception, la passation de marchés (appels d'offre) et les audits financiers sont assez bien établies mais comportent d'importantes limites et peu de MAC ont été élaborées.		
	3 = Les règles sont bien établies (PL favorable aux pauvres et égalitaire), des audits indépendants sont exigés et l'étalonnage est prévu. Seules quelques améliorations pourraient être nécessaires.		
PPI:R	1 = Les règles de conception et de passation de marchés et les audits techniques et financiers ne sont pas ou très peu appliqués, les organes de contrôle et les MAC sont très faibles.		
	2 = Les règles de conception et de passation de marchés et les audits techniques et financiers sont appliqués mais comportent des limites, les institutions sont partiellement actives et les MAC sont partiellement appliquées.		
	3 = Les règles et les audits sont activement appliquées et les résultats sont comparés (étalonnage) par des institutions indépendantes et les MAC sont appliquées. Seules quelques améliorations pourraient être nécessaires.		
IPP:P	1 = Les intervenants ont en général peu d'accès aux informations et ne disposent pas de mécanisme de plainte.		
	2 = Les informations sont disponibles et accessibles mais ne sont peut-être ni disponibles à tous ni indépendantes. Les intervenants sont informés et peuvent exprimer leurs opinions et porter plainte.		
	3 = Les intervenants ont accès à des informations de qualité, peuvent porter plainte et sont consultés (favorable aux pauvres et égalitaire) et/ou représentés dans les instances de décision. Seules quelques améliorations pourraient être nécessaires.		

Approvisionnement d'eau en milieu urbain: Prestation de Services (PS)			
	Niveaux de notation	Note	Annotation
PS:T	1 = Pas ou peu de règles écrites (probablement pas claires) disponibles sur la DS et les droits et devoirs des fournisseurs, usagers et autres acteurs.		
	2 = Les règles sur la DS sont établies mais avec d'importantes lacunes; les MAC présentent également des limites.		
	3 = Ensemble exhaustif de règles en place comprenant des MAC adéquates. Cependant, quelques améliorations mineures pourraient être nécessaires.		
PS:R	1 = Pas ou peu de règles, d'audits, de délivrance d'eau (qualité) appliqués, aucun mécanisme de plainte n'existe.		
	2 = Les règles, y compris les audits techniques et financiers sont appliqués mais avec d'importantes limites. Il en est de même pour l'application des MAC.		
	3 = Les règles, y compris les audits et les MAC sont appliqués à tous les fournisseurs et les résultats sont comparés (étalonnage). Cependant, quelques améliorations mineures pourraient être nécessaires.		
PS:P	1 = Les intervenants ont peu ou pas accès aux informations.		
	2 = Les informations sont disponibles et accessibles mais peut-être pas facilement disponibles pour tous ni indépendantes. Les intervenants sont informés et peuvent exprimer leurs opinions et porter plainte.		
	3 = Les intervenants ont accès à des informations de qualité, peuvent porter plainte et sont consultés (favorable aux pauvres et égalitaire) et/ou représentés dans les instances de décision. Seules quelques améliorations mineures pourraient être nécessaires.		

Situation du pays: Législation anti-corruption (LAC) et son application			
	Niveaux de notation	Note	Annotation
LAC:T	1 = Pas ou très peu de LAC (probablement pas claires) en place.		
	2 = La LAC est en place mais comporte d'importantes lacunes et pourrait ne s'appliquer que partiellement.		
	3 = La LAC est bien établie et complète. Seules quelques améliorations mineures pourraient être nécessaires.		
LAC:R	1 = La LAC est à peine ou pas du tout appliquée dans le sous-secteur et les institutions en charge du contrôle sont faibles.		
	2 = La LAC est appliquée mais avec d'importantes limites et un nombre limité de cas sont portés devant les tribunaux. La société civile joue un rôle limité.		
	3 = La LAC est effectivement appliquée par des institutions indépendantes, les cas avérés font l'objet de procédures judiciaires et les dénonciateurs sont protégés. Seules quelques améliorations mineures pourraient être nécessaires.		
LAC:P	1 = Les informations sur la LAC et sa mise en œuvre sont pas ou peu disponibles et le dépôt de plainte pour corruption est complexe et ne reçoit pas de soutien.		
	2 = Accès raisonnable mais peut-être pas indépendant aux informations. Quelques cas de corruption sont signalés mais la presse, la société civile et les dénonciateurs rencontrent des difficultés.		
	3 = Bon accès à des informations indépendantes. Mouvement anti-corruption actif exerçant une influence effective, pressions de la presse et des dénonciateurs.		

ANNEXE 5: EXEMPLE DE FICHE DE NOTATION POUR L'APPROVISIONNEMENT D'EAU EN MILIEU URBAIN (AEMU)

(Attribuer une note en choisissant parmi ces cinq options: 1; 1.5; 2; 2.5; 3)

Cette fiche de notation est à compléter par les participants à l'atelier. Des fiches similaires peuvent être préparées pour l'approvisionnement d'eau en milieu rural et pour d'autres sous-secteurs.

#	Élément	Transparence	Redevabilité	Participation
1	Politique et législation en matière d'approvisionnement d'eau milieu urbain			
2	Règlementation en matière d'approvisionnement en eau en milieu urbain			
3	Projets d'investissement pour l'approvisionnement en eau en milieu urbain			
4	Approvisionnement en eau en milieu urbain			
5	Législation anti-corruption et application			

ANNEX 6: MODÈLE DE FEUILLE DE CALCUL

CES ANNEXES SONT DISPONIBLE À TÉLÉCHARGER SUR WWW.WATERINTEGRITYNETWORK.NET

	PL AEMU			R AEMU			IP AEMU			SD AEMU			LAC		
	T	R	P	T	R	P	T	R	P	T	R	P	T	R	P
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
Total	somme des notes = somme (B3:Bn)														
Moyenne	Somme des notes divisée par le nombre de notes = somme (B3:Bn)/n														
Écart-type	Écart-type = $\text{ectyp}(B3:Bn)$ $\sqrt{\frac{\sum(X - \bar{X})^2}{(n - 1)}}$ où: X = chaque note; \bar{X} = la moyenne; n = le nombre de valeurs; \sum signifie que nous additionnons les valeurs														

ANNEXE 7: MODÈLE DE RAPPORT

1. Introduction (Note succincte sur l'EAIE, ce qu'elle est, ses objectifs et ce qu'est le présent document; bref aperçu du sous-secteur mais de préférence comprenant la fiche d'information sur le pays qui fournit des détails sur d'autres sous-secteurs).
2. Présentation des participants à l'EAIE (qui ils sont, leur nombre, origines, organisations – se référer à la liste en annexe)
3. Résultats:
 - 3.1. Quantitatif (y compris une présentation graphique)
 - 3.2. Vue d'ensemble des annotations
 - 3.3. Conclusions et recommandations
 - 3.4. Suivi: Quelle suite à donner? A quand le prochain atelier d'EAIE?
4. Réflexion:
 - 4.1. Résultats de l'évaluation de l'atelier par les participants.
 - 4.2. Suggestions pour l'adaptation de la méthodologie. .
5. Annexe – Liste des participants

WIN est soutenu financièrement par les gouvernements de l'Allemagne (BMZ), des Pays-Bas (DGIS), de la Suède (Sida), et de la Suisse(SDC)



Secrétariat WIN

c/o Transparency International
Alt Moabit 96, 10559 Berlin, Allemagne

Téléphone: +49 30 3438 20413

Fax: +49 30 3470 3912

info@waterintegritynetwork.net